

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Problèmes financiers : l'or et le crédit (Discours du Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique à l'assemblée générale des actionnaires du 24 février 1936). — Dix années d'exploitation de la Société Nationale des Chemins de fer belges, par M. Georges De Leener. — Le commerce intérieur et extérieur de la construction métallique et mécanique en Belgique, par M. Robert-J. Lemoine. — Statistiques.

PROBLÈMES FINANCIERS

L'OR ET LE CRÉDIT

Discours du Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique
prononcé à l'assemblée générale des actionnaires du 24 février 1936

Messieurs,

La perte immense que le Pays a faite par la mort inopinée de S. M. la Reine Astrid est présente à notre souvenir. Notre rapport témoigne de l'émotion douloureuse que le Conseil général de la Banque et son personnel ont éprouvée. Je suis sûr que ces sentiments sont partagés par tous nos actionnaires et que je puis les associer à notre profonde affliction.

* * *

Nous commémorons également les services éminents que M. Emile Francqui, ancien régent de la Banque, dans tous les domaines d'intérêt public, et M. William Thys, dans ses fonctions de régent, ont rendus pendant de longues années et nous en gardons le plus reconnaissant souvenir.

STABILITÉ DU BELGA.

Au cours du semestre dont j'ai à vous rendre compte, la stabilité de notre devise nationale a été parfaite. Notre encaisse-or, comme vous aurez pu le

voir par nos situations hebdomadaires, s'est constamment tenue à niveau. Régulièrement aussi, le belga a fait prime à terme. Au comptant, ses variations n'ont pas été grandes et il est toujours resté dans les limites des points d'or calculés sur la base de 0,150632 gramme d'or fin au belga.

Sur cette base, nous avons été en tout temps prêts à donner ou à recevoir de l'or ou des devises-or, selon ce que nous paraissaient commander les conditions de notre marché. Vous savez que c'est une option que nous tenons de notre statut légal. La distinction entre ces deux modalités est d'ailleurs purement technique: en dernière analyse, l'une comme l'autre se traduisent aujourd'hui par des entrées ou des sorties de métal. Quand nous achetons ou quand nous livrons de l'or-métal, ces mouvements se font par le marché; quand nous passons par les devises-or, nous faisons nous-mêmes une exportation ou une importation correspondante d'or. Le public a, dans les deux cas, la preuve de l'échangeabilité parfaite de notre billet.

C'est là une considération à laquelle il n'est pas devenu indifférent!

Auri sacra fames. Jamais cet hémistiche de Virgile, même interprété favorablement, n'a été d'application plus universelle que depuis que les troubles monétaires sont devenus fréquents. Bien des théories se sont fait jour. Aucun système meilleur que l'étalon d'or n'a trouvé la moindre faveur. Manifestement, l'or comme métal monétaire jouit d'une popularité universelle, profondément ancrée dans la conscience populaire. On ne s'en est à peine écarté que pour s'en rapprocher forcément à nouveau. Partout, des Banques centrales ont continué à recevoir et à accumuler de l'or. Les Etats-Unis d'Amérique ont, au cours de l'année, augmenté leur patrimoine d'or, au point d'atteindre la plus forte quantité qu'ils aient jamais possédée. La France, la Hollande, la Suisse en détiennent respectivement des réserves qui, en quantités absolues ou proportionnellement à leurs engagements, sont beaucoup plus fortes que celles qu'elles détenaient avant guerre. Nous sommes, comme vous le savez, dans le même cas. De 1870 à 1910, pendant quarante ans, nous n'avons jamais possédé en or et en argent plus d'un milliard et demi de francs, évalués en monnaie d'aujourd'hui. Le reste de notre couverture était en devises. Près d'un siècle de sécurité monétaire avait créé cette confiance. Aujourd'hui, nos situations accusent près de 17 milliards d'or, avec une proportion de plus de 68 p. c. aux engagements.

Dans les pays qui ont quitté l'étalon d'or, au Canada, en Suède, au Japon, en Russie, dans l'Union de l'Afrique du Sud, les réserves d'or des banques d'émission ont augmenté.

En Grande-Bretagne, la Banque d'Angleterre a élevé son encaisse-or, depuis le 21 septembre 1931, à plus de 200.000.000 de livres anciennes. A la valeur courante du change, cet or vaut environ 280.000.000 de livres sterling, ce qui, à la dernière situation, représente 61,70 p. c. des engagements. En outre, on estime diversement les avoirs-or du fonds d'égalisation des changes, qui fait office de réserve cachée, à un montant de 100 et 150 millions de livres sterling. La réserve-or de l'Angleterre est donc aujourd'hui plus forte qu'avant la dévaluation de la livre.

Enfin, il y a les masses humaines immenses qui habitent les Indes et la Chine. Il n'est pas si longtemps qu'elles formaient l'empire de l'argent. Aujourd'hui, le métal blanc y a perdu au moins une partie de son emprise et c'est vers l'or qu'on s'oriente!

En présence de ces faits, qui peut douter que la conception de l'or comme base du système monétaire mondial soit plus puissante que jamais?

L'or est en voie de reprendre et d'agrandir son rôle.

Mais le volume d'or disponible permettra-t-il de faire face à cette évolution?

Il y a quelques années, il ne manquait pas d'économistes pour annoncer une diminution dans la production annuelle de l'or, et d'y voir une imminente calamité et même la cause profonde de la crise. Aujourd'hui,

on ne parle plus de ces craintes ni de ces théories également hasardeuses. Au contraire, la production de l'or s'est accrue fortement, plus de 50 p. c. en six ans. Les causes sont multiples : la dévaluation de la livre et du dollar a temporairement permis d'exploiter les gisements moins riches. La Russie soviétique et d'autres pays ont augmenté fortement leur production. En outre, les Indes ont largement alimenté le marché de Londres, l'or thésaurisé ou donné en gage sortant à l'appel du profit qu'il pouvait réaliser.

Cette majoration rapide présente-t-elle du danger en ce moment?

Je ne le pense pas. Tout d'abord, le péril ne se révèle pas dans les prix : l'or a généralement fait prime sur les devises ; c'est la preuve qu'une partie de cet excédent est allée nourrir la thésaurisation, qui, pour être fâcheuse, n'en est pas moins restée très importante. Le surplus a été absorbé et neutralisé par les banques centrales qui, comme nous venons de le voir, continuent partout à faire une politique monétaire à base d'or et y sont forcées par les besoins des échanges internationaux. Dans l'avenir, une plus grande production d'or facilitera le réapprovisionnement des pays aujourd'hui dépourvus d'or, et ceux qui sont en voie de se rattacher à l'or comme les Indes et la Chine.

Au pis aller, la mise en circulation de monnaies d'or, préconisée récemment par des autorités éminentes, absorberait aisément le surplus de cette production.

Enfin, n'oublions pas que le précieux métal jaune n'a, en vérité, qu'un seul groupe d'acheteurs important : ce sont les banques d'émission. Sous un régime monétaire normal, des mesures pourraient aisément être prises avec leur concours pour maintenir la production des mines dans les limites des besoins et renforcer ainsi le caractère stable du métal monétaire.

Concluons! Dans les circonstances actuelles, le monde n'est pas menacé d'une pléthore d'or. Il en est abondamment pourvu et peut faire face techniquement à une couverture du crédit aussi ample que peut l'exiger une nouvelle période de paix et de prospérité.

En présence de ces mouvements profonds et irrésistibles de l'économie mondiale, on peut se demander s'il n'y aura pas bientôt assez de bon sens et des vues assez larges parmi les dirigeants de la politique internationale pour entamer à nouveau et mener à bonne fin le problème de la stabilisation internationale des monnaies.

Les perspectives immédiates ont beau ne pas paraître favorables. Là, cependant, est la vérité. Ce serait le moyen le plus direct et le plus sûr de sortir d'un régime de méfiance universelle, sous l'empire duquel des masses d'or, à la moindre cause d'inquiétude, voyagent d'un pays à l'autre, traversent et retraversent l'océan sans aucune utilité économique.

En attendant, les capitaux étrangers, que les craintes ressenties sur leurs marchés ont poussés vers nous

comme vers un havre de refuge, ne reprennent qu'assez lentement le chemin du retour. Espérons que cet exode continuera au cours du présent exercice en même temps que les causes qui y ont donné lieu à l'étranger disparaîtront définitivement. Nous assisterons donc encore pendant assez longtemps à des sorties d'or à l'occasion de cette normalisation. Elles n'ont rien d'inquiétant et laissent notre couverture à un niveau tout à fait satisfaisant. Ces sorties nous permettent d'ailleurs de réduire nos engagements.

Après vous avoir entretenus avec quelque détail de la politique de l'or, question essentielle pour une banque d'émission, je dois vous parler d'un autre problème, qui a beaucoup occupé les esprits.

L'ARGENT A BON MARCHÉ.

Le marché anglais considère que sa prospérité actuelle est due en partie au bon marché de l'argent.

Aux Etats-Unis également, le crédit est à des taux minimes, sous toutes ses formes.

En Belgique, la Banque Nationale a fait un grand effort pour seconder la politique d'argent à bon marché des gouvernements qui se sont succédé depuis deux ou trois ans au pouvoir.

Après avoir, depuis janvier 1930, été à 3,5 et ensuite, dès mai 1930, à 3 p. c., nous avons, fin août 1934, réduit notre taux d'escompte à 2,5 p. c., et nous sommes descendus au début de mai 1935 à 2 p. c.

Jamais, au cours de sa longue histoire, la Banque n'a donné du crédit à aussi bon compte. En vérité, la limite peut même apparaître comme dépassée quand on considère la masse de notre or improductif et l'appareil de notre organisation et son coût.

Est-ce que ces sacrifices ont répondu à l'effet attendu ?

En premier lieu, on ne peut nier qu'ils n'aient secondé dans une certaine mesure les conversions de la Dette publique.

LES CONVERSIONS DE LA DETTE.

La conversion de la Dette publique intérieure a été un grand bien. Tous les hommes raisonnables doivent la considérer ainsi. Des taux aussi élevés que ceux qui étaient pratiqués chez nous ne correspondaient plus à la situation intrinsèque du pays. Aussi, après en avoir joui pendant plusieurs années, l'immense majorité des porteurs a répondu favorablement à l'appel du Gouvernement. Nos rentes sont ramenées à un taux uniforme de 4 p. c. Leur marché a été considérablement élargi et les cours auxquels elles sont cotées se rapprochent du pair.

Nous avons prêté nos services pour les opérations laborieuses de la conversion et la diligence et les soins avec lesquels nos fonctionnaires y ont collaboré méritent nos éloges.

Grâce au succès obtenu ici, le Gouvernement a pu entamer le problème de la conversion de nos dettes étrangères. Ces efforts, dans lesquels la Banque Nationale a également assisté M. le Ministre des Finances,

ont permis tout récemment de faire avec un plein succès une grande opération de conversion. Ainsi bientôt le taux anormal de 7 p. c., que seul le malheureux échec de la première stabilisation nous avait forcés d'accepter jadis, aura disparu des cotes de Londres, de New-York, d'Amsterdam et des places suisses et suédoises. L'intérêt de 4 p. c. accepté, tout près du pair, par le premier marché de crédit du monde, aura convaincu les porteurs de nos rentes intérieures que les conditions qu'ils ont obtenues par la conversion ont été raisonnables et, en Belgique, ce qui est raisonnable l'emporte toujours.

Après cette réduction du taux de capitalisation des rentes et à la suite de certaines mesures gouvernementales, le coût du crédit hypothécaire a également baissé. Enfin, quelques opérations d'émission d'obligations industrielles à des taux réduits viennent d'être faites avec succès et ouvrent sans doute la voie à un plus ample mouvement d'emprunts, dont bénéficiera notre industrie. Sous tous ces rapports, il y a un progrès incontestable.

Mais l'effet essentiel et important de nos bas taux d'escompte devait être d'abaisser le taux des intérêts en banque.

LES INTÉRÊTS EN BANQUE.

Où en sommes-nous, à l'intérieur, pour les intérêts bancaires ?

Ici force nous est bien de constater que le marché n'a jusqu'ores suivi que faiblement notre impulsion.

Le public, tout d'abord, a montré peu d'empressement à nous demander de l'escompte à 2 p. c., des avances à 3 p. c.

Pourquoi n'avons-nous pas vu affluer les demandes d'un crédit offert à des conditions aussi favorables ?

Est-ce que les intéressés se rendent suffisamment compte qu'ils pourraient sans grande difficulté satisfaire à nos règles statutaires et que nos comptoirs sont dans tout le pays pleinement accueillants aux bons débiteurs ? En tout cas, c'est notre rôle d'exercer une influence modératrice sur le crédit bancaire et nous le faisons.

La vérité est que les besoins de crédit bancaire sont moins grands, au moins jusqu'à présent, qu'on le pense en général.

Naturellement, nous ne voulons et nous ne pouvons nous substituer aux banques privées. Mais les banques doivent faire un effort pour abaisser leurs conditions. Elles disposent actuellement de liquidités considérables. Elles ont légitimement réduit l'intérêt qu'elles servent à leurs déposants. Il faut que les débiteurs en profitent à leur tour.

L'une des causes des conditions en général trop onéreuses faites par les banques, c'est que dans nombre de cas, le crédit bancaire a été détourné de sa véritable destination. Ce sont des commandites déguisées qui ont été prélevées dans les comptes des banques. Naturellement, celles-ci réagissent par le taux élevé des intérêts et commissions.

Cette situation est certes due en partie à la crise, mais elle n'aurait pu se produire avec cette ampleur si l'ouverture de crédit ne s'était substituée dans une trop large mesure à l'effet de commerce. De son côté, la multiplicité des agences de banque, si elle offre des facilités au public, est onéreuse. Tous ces éléments compliquent le problème; mais on ne peut vraiment en retarder plus longtemps la solution. On m'assure que les banques en délibèrent. J'espère que ces délibérations aboutiront et que le public bénéficiera d'une réduction que commande la situation générale du marché de l'argent.

LA SITUATION GÉNÉRALE.

Sur la situation économique, vous aurez lu dans notre rapport un exposé détaillé et documenté, qu'il est inutile de refaire devant vous.

En résumé, nous bénéficions actuellement, d'une part de la hausse générale des prix mondiaux, d'autre part des mesures prises par le Gouvernement et de l'effort considérable d'adaptation fait par l'industrie pour réduire ses frais de production.

En appréciant cette amélioration, il ne faut rien exagérer. C'est avec modération et prudence qu'il y a lieu de procéder dans une situation, qui est certainement meilleure, mais qui n'est pas du tout un acheminement vers l'abondance excessive des années qui ont précédé la crise.

La Belgique a toujours progressé graduellement, comme un pays de travailleurs et d'épargne, et non par à-coups comme le ferait un pays de spéculateurs et de grosses dépenses. Notre industrie, on ne doit pas l'oublier, se trouve dans des conditions bien difficiles après la crise. Elle paie en ce moment ses dettes; elle refait ses réserves; elle veille à moderniser son outillage. En tout cela, elle suit les traditions qui ont fait sa force dans le passé et elle a raison.

Mais si je ne crois pas utile de m'étendre sur ce sujet et si je vous renvoie à notre rapport, je voudrais attirer votre attention sur les données, qui ne sont certes pas nouvelles, mais qui se dégagent de plus en plus nettement des derniers documents statistiques parus et qui soulignent une évolution marquante dans notre économie nationale.

L'UNITÉ ÉCONOMIQUE DU PAYS.

La structure du pays pendant une grande partie du siècle passé était assez simple: en gros, le Nord était agricole, le Sud industriel. Il y avait bien la Hesbaye et le Condroz et l'industrie textile des Flandres et le port d'Anvers, mais dans l'ensemble cette description était juste. Dans ces deux domaines d'activité, le degré d'occupation était d'ailleurs à peu près pareil; en 1895, 17 p. c. de la population gagnait sa vie dans l'industrie, 18,5 p. c. dans l'agriculture.

En 1930, ces chiffres sont complètement renversés; ils sont devenus 24 p. c. pour l'industrie et 8 p. c. pour l'agriculture. En même temps, le nombre des exploitations agricoles a passé de 829.000 à plus de

1.130.000; et cette masse de petits cultivateurs, quoique représentant une proportion beaucoup moindre de la population, réussit ce prodige non seulement de ne pas laisser diminuer la production agricole, mais d'obtenir, à l'exportation, un rendement bien supérieur.

La spécialisation croissante de l'agriculture a rendu libre une main-d'œuvre abondante, mais n'a pas à fortiori absorbé la masse accrue de la population. Comment et où celle-ci s'est-elle employée?

De 1890 à 1934, le pays passa de 6.700.000 habitants à 8.275.000, soit une augmentation de 23 p. c.

Ce serait une erreur de croire que les provinces industrielles anciennes, c'est-à-dire Liège et le Hainaut, n'aient pas bénéficié de cet accroissement: le Hainaut a vu sa population augmenter de 10 p. c., Liège de 18 p. c.; les deux Flandres ont, de leur côté, bénéficié d'un accroissement à peu près parallèle: 14 p. c. et 17 p. c.; ce qui fait un total de 28 p. c. d'un côté et de 31 p. c. de l'autre.

Mais où est allé le gros de l'augmentation?

Au Brabant, avec 36 p. c., à Anvers avec 47 p. c. et au Limbourg avec 63 p. c.

Un développement industriel intense de ces trois régions concorde avec cette augmentation. Les charbonnages du Limbourg, les nouvelles usines travaillant le zinc, le cuivre, le cobalt, le radium, se consacrant à la fabrication mécanique du verre, à la bouteille, aux produits chimiques, nombre de briqueteries mécaniques et les cimenteries se sont fixées dans la Campine anversoise.

Bruxelles et Anvers sont devenus de grands centres industriels.

Le long du canal de Willebroeck élargi, on compte 69 entreprises. Sur les rives du canal de Terneuzen à Gand, 10 grosses fabriques fonctionnent. D'autres se sont établies en bordure du canal de Bruges à la mer.

La bonneterie, la filature et le tissage de la soie, la fabrication des tapis ont apporté de nouveaux éléments aux anciens centres textiles des Flandres, qui tissent aussi désormais la laine.

Enfin et pour être bref, sur les environ 200.000 entreprises industrielles de tout ordre que compte le pays, il y en a toujours 30.600 dans le Hainaut et 25.600 dans la province de Liège, mais il y en a 44.700 dans le Brabant, 30.000 en Flandre orientale, 29.200 en Flandre occidentale et 24.850 dans la province d'Anvers, tandis que dans le Limbourg d'importants centres miniers vivent d'une vie intense et se sont élevés là où il n'y avait jadis que la bruyère et des sapins.

Vous voyez combien ces faits et ces chiffres sont significatifs, même en tenant compte de leur inégale valeur intrinsèque.

Ainsi donc à la Belgique, qui se présentait jadis comme divisée en deux régions, l'une agricole essentiellement dans le Nord, l'autre industrielle essentiellement dans le Sud, s'est substitué un pays d'industrialisation généralisée, homogène et solidaire. Toutes ces industries travaillent ensemble, prospérant ou

souffrant ensemble, se complétant et s'aidant, l'une étant fournisseur de l'autre en matières premières ou en demi-produits, se concurrençant à l'occasion, mais comme les parties d'un même et vaste corps économique.

Ce mouvement n'a pas pris le caractère d'un transfert Nord-Sud, d'un déplacement local comme le fut jadis l'abandon de la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse par les fabriques de fer allant se fixer sur le charbon. Non, c'est essentiellement un phénomène de développement en rapport avec des découvertes nouvelles comme la houille campinoise, ou l'industrie mécanique du verre, ou l'électrolyse du cuivre. Elle est en rapport aussi avec les besoins nouveaux de l'industrie moderne, qui tend à faciliter son ravitaillement en matières premières en se rapprochant de la mer, et dans une certaine mesure avec les ressources plus grandes de recrutement de la main-d'œuvre. Ainsi les anciennes régions industrielles n'ont pas perdu, mais les nouvelles se sont formées surtout dans la partie septentrionale du pays et y ont trouvé leurs travailleurs.

A cette évolution s'ajoute un facteur interne important : dans la plus large mesure, le financement de cette industrie nouvelle n'est pas le fait de capitaux

locaux, mais elle émane des grandes banques et de la Bourse de Bruxelles et également des anciens milieux industriels. La centralisation des entreprises elles-mêmes a ajouté à la puissance de ce milieu financier, tandis que l'électrification a répandu jusqu'au fond des campagnes la force motrice et par conséquent les moyens d'industrialisation.

Vous le voyez : la Belgique, qui travaille, a continué à forger ses raisons profondes de cohésion ; la solidarité économique du pays apparaît comme un des caractères les plus marqués de son évolution moderne.

Cette tendance est renforcée par le rôle de nos ports de mer, qui fournissent à toute cette industrie une large issue sur le dehors et l'appui de leur force de pénétration à l'égard du marché mondial.

Enfin, le mouvement ouvrier dans les deux régions du pays a les mêmes intérêts et les considère et les défend dans une parfaite entente avec ses adhérents de l'autre région.

Ce sont là de grandes forces sociales. Elles forment un heureux contrepois à la diversité des langues et des opinions et dans le respect de cette originalité locale, qui fut toujours si curieuse, si féconde et si intéressante chez nous, elles renforcent l'unité du pays. (*Longs applaudissements.*)

DIX ANNÉES D'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Il y aura bientôt dix ans que l'Etat belge fit apport à la Société Nationale des Chemins de fer belges du droit d'exploiter toutes ses lignes de chemin de fer et ce droit prit cours à partir du 1^{er} septembre 1926.

Ce terme de dix années constitue un délai suffisant pour permettre de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'exploitation de la Société Nationale et pour permettre de la juger à ses œuvres.

La cession à la nouvelle Société Nationale de l'exploitation des chemins de fer belges fut certes une grande réforme. M. L. Franck, actuellement gouverneur de la Banque Nationale, disait en juillet 1926 à propos de la discussion de la loi qui permit à l'Etat de confier cette exploitation à la Société Nationale : « La transformation des chemins de fer en régie industrialisée est un des événements les plus importants qui se soient passés en Belgique depuis la guerre. » Nous examinerons si les résultats obtenus ont été à l'échelle de la réforme.

* * *

L'intention des créateurs de la Société Nationale fut d'instituer un organisme indépendant de l'Etat, soustrait aux influences changeantes de la politique et offrant aux actionnaires toutes les garanties d'une bonne gestion industrielle. Ils lui attribuèrent un capital fixé à 11 milliards de francs représenté par 1 milliard nominal en actions ordinaires nominatives et inaliénables et 10 milliards en 20 millions d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 500 francs. La totalité des actions ordinaires fut remise à l'Etat en rémunération de son apport. Sur le total des actions privilégiées, 5 milliards ont été placés dans le public à l'intervention du Fonds d'Amortissement de la Dette publique, qui a conservé les 5 autres milliards.

Dans le but d'assurer à la Société Nationale le maximum d'autonomie compatible avec son caractère mixte d'établissement public et de société anonyme, les statuts ont accordé à son Conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour sa gestion et son administration. Le Conseil a tous pouvoirs, notamment

pour tous les traités et achats nécessaires à l'exploitation des chemins de fer et aux extensions du réseau, pour nommer et révoquer le personnel ainsi que pour fixer ses attributions et rémunérations, et pour établir et modifier les tarifs.

Il n'est pas de pays dans lequel l'Etat n'exerce un contrôle sur l'exploitation des chemins de fer. La Société Nationale des Chemins de fer belges n'échappe pas à cette règle générale. Il était d'autant plus nécessaire dans son cas de réserver à cet égard les droits de l'Etat que celui-ci en est un gros actionnaire et surtout parce qu'il conserve la propriété des chemins de fer dont il n'a cédé que l'exploitation à la Société Nationale. M. Franck précisa ce rôle de l'Etat vis-à-vis de la nouvelle société à l'époque de sa création, en déclarant au Parlement : « Le Ministre des Chemins de fer subsiste et le rôle du Ministre dans un organisme de ce genre, dans lequel l'Etat garde des intérêts considérables, n'est pas une sinécure. Il doit exercer ce contrôle avec vigilance comme doivent le faire les actionnaires dans les entreprises privées. » Les droits retenus par l'Etat sont essentiellement : droit de contrôle des garanties de sécurité, haute surveillance d'un patrimoine qui n'est pas cédé, mais dont la seule jouissance a été apportée à la Société Nationale, contrôle général de sa politique de tarifs de transport. La loi et les statuts ont disposé expressément que les contrats et marchés d'une certaine importance doivent être soumis à l'approbation ministérielle, que le gouvernement aura le droit d'exiger l'abaissement des tarifs ou d'en interdire le relèvement et que la création de lignes nouvelles ainsi que l'émission d'emprunts devront être autorisées par le Parlement.

La Société Nationale des Chemins de fer belges n'est donc pas une société privée ordinaire. Des obligations particulières lui sont imposées. Elle est soumise à un contrôle gouvernemental qui lui est propre. Son régime d'exception ne l'en a pas moins dotée d'une large indépendance. Elle n'a rien de commun avec un rouage de l'Etat ou avec une régie asservie à celui-ci. Dix années d'expérience ont démontré que le législateur de 1926 avait été bien inspiré en faisant confiance à

la nouvelle société et en lui octroyant des pouvoirs destinés à lui assurer une large autonomie à la fois vis-à-vis du gouvernement et surtout du Parlement.

* * *

Dans toute entreprise industrielle gérée avec le souci de sauvegarder son patrimoine, des mesures de prévoyance sont appliquées à l'effet de lui ménager les ressources et disponibilités nécessaires pour faire face à l'usure et à la mise hors service de son matériel.

Aussi l'article 38 des statuts a-t-il disposé que le Conseil d'administration de la Société Nationale était tenu d'opérer sur les recettes brutes des prélèvements destinés à alimenter le fonds de renouvellement des installations et du matériel, ainsi qu'à constituer une réserve d'amortissement. La réserve ainsi constituée atteint actuellement près de 1.300 millions de francs, malgré que des dépenses d'un montant total de 3.089 millions aient été consacrées au renouvellement des voies et des installations. La Société Nationale a, en outre, engagé environ 2 milliards de francs dans des travaux de premier établissement. Elle n'a cependant emprunté depuis sa constitution que 1.100 millions dont 500 millions à l'Etat et 600 dans le public. A défaut des ressources liquides de son fonds de renouvellement, ainsi que de son fonds de roulement qu'elle a aussi mis à contribution, elle eût été obligée d'emprunter la totalité des deux milliards qui lui ont été nécessaires pour ses travaux de premier établissement. Il va de soi que les sommes ainsi prélevées sur le fonds de renouvellement devront lui être restituées pour pouvoir être employées aux fins auxquelles elles sont destinées. La Société Nationale choisira son moment pour placer à cet effet l'emprunt nécessaire aux conditions les plus favorables. Elle a d'ailleurs déjà obtenu du Parlement l'autorisation d'émettre un emprunt de 812 millions. Un nouveau projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants lui accordera l'autorisation d'émettre supplémentairement un autre emprunt de 547 millions. En attendant, elle aura eu le grand avantage de se soustraire à l'obligation d'emprunter coûte que coûte, quelque onéreuses que fussent les conditions du marché des capitaux.

Ces faits méritaient d'être mis en évidence pour détruire la légende suivant laquelle l'Etat supporterait la charge des dépenses de premier établissement dues aux travaux entrepris par la Société Nationale des Chemins de fer belges. Il est d'ailleurs dans le même ordre d'idées une autre légende qu'il convient de dissiper. Elle consiste dans l'opinion assez répandue selon laquelle l'Etat interviendrait dans les déficits de la Société Nationale.

Pour juger de la question, récapitulons les résultats financiers des dix années 1926 à 1935 en nous basant sur les soldes du compte de profits et pertes, déduction faite des charges financières et des prélèvements statutaires. Ces résultats ressortent comme suit :

EXERCICES	Bénéfices	Pertes
	(Millions de francs)	
1926-1927 (18 mois).	593,6	—
1928	436,4	—
1929	405,1	—
1930	202,4	—
1931	—	13,8
1932	—	287,1
1933	—	115,8
1934	—	156,2
1935 (approximatif).	—	90,0

Pendant les années 1926 à 1930, le total des bonis s'élève à 1.637 millions. La perte des années 1931 à 1935 atteint 663 millions. Des 1.637 millions de bénéfice de la première période, 1.621 millions ont été répartis entre les actionnaires et le personnel et le solde, soit 16 millions, a été reporté à nouveau. Des 1.621 millions répartis, 1.540 millions ont été distribués aux actionnaires et les 81 millions restants ont été attribués au personnel à titre de participation aux bénéfices.

Les 663 millions de déficit des années 1930 à 1935 ont été prélevés jusqu'à concurrence de 445 millions sur les réserves constituées au moyen de prélèvements sur les excédents d'exploitation des années 1926 à 1930. Le solde, soit 218 millions, a été reporté pour être prélevé sur les bénéfices futurs dans les années dont les résultats se solderont en boni.

La part reçue par l'Etat dans les années bénéficiaires, à titre de dividendes, a été de plus de 1.155 millions. En aucune façon, il n'est donc intervenu dans les déficits de la Société Nationale. Il n'est pas intervenu davantage, nous l'avons dit, dans les dépenses des nouveaux travaux de premier établissement dont le montant a été prélevé sur les ressources propres de la Société Nationale et dont les charges financières incombent entièrement à celle-ci. S'il est vrai que l'Etat supporte les charges financières afférentes aux immobilisations existantes en 1926, charges d'environ 200 millions par an, il a conservé intégralement la propriété du réseau et il bénéficie de toutes les immobilisations nouvelles faites par la Société Nationale et dépassant actuellement un montant de 2 milliards de francs.

Une comparaison rigoureuse n'est pas possible entre les résultats que la Société Nationale a obtenus de l'exploitation du chemin de fer et ceux que l'Etat en retirait lorsqu'il l'exploitait directement. De nombreuses conditions ont changé qui excluent la possibilité d'un rapprochement précis. Il est tout de même permis d'observer que d'après les comptes rendus des opérations présentés jadis aux Chambres législatives par le gouvernement, la gestion des chemins de fer par l'Etat pendant la période 1919 à 1925 accusait un déficit accumulé de 262 millions de francs qui n'avaient pas subi la dévaluation d'octobre 1926. Or, pour la période de 1926 à 1935, la gestion des chemins de fer

par la Société Nationale accuse au contraire un bénéfice accumulé d'environ 900 millions. De plus, sous le régime de l'exploitation directe par l'Etat, aucun fonds de renouvellement n'était constitué tel que celui dans lequel la Société Nationale des Chemins de fer belges dispose présentement de plus de 1.300 millions de francs.

Il n'est pas douteux que ce rapprochement soit entièrement en faveur des résultats financiers obtenus sous le régime de l'exploitation des chemins de fer par la Société Nationale. Du point de vue des finances de l'Etat et notamment du point de vue de la sauvegarde de son patrimoine, la collectivité ne peut donc que se féliciter de la cession de l'exploitation des chemins de fer à la Société Nationale. Chaque contribuable en particulier est en droit aussi de se louer que cette exploitation l'ait préservé des charges supplémentaires d'impôt que devait nécessairement entraîner l'exploitation directe par l'Etat dans les conditions que nous venons de caractériser.

* * *

De tels résultats financiers, quel que soit leur mérite propre, ne pourraient être accueillis avec une réelle faveur s'ils étaient dus à des restrictions des services rendus aux usagers du chemin de fer. On ne peut, en effet, oublier que la Société Nationale des Chemins de fer belges est tenue de remplir au mieux sa fonction de service public. De ce côté, on peut observer facilement que bien loin d'avoir diminué les avantages que les chemins de fer offraient antérieurement au public, la Société Nationale les a, au contraire, considérablement amplifiés.

L'organisation du service des trains a été constamment améliorée. Dans les transports des voyageurs, les trains ont été augmentés au point que de 38 millions en 1927, le nombre des trains-kilomètres a passé à 45 millions en 1930 et à 55,8 millions en 1935, outre l'adjonction de 2,6 millions trains-kilomètres d'automotrices. D'autres améliorations réalisées dans l'intérêt des voyageurs sont à retenir. Ce sont notamment l'organisation de trains légers et de services rapides d'automotrices, l'accroissement de vitesse dont témoignent de nombreuses réductions des temps de parcours avec la réalisation de vitesses commerciales de 100 kilomètres à l'heure, comme sur la ligne de Bruxelles-Ostende, la mise en service des voitures métalliques réalisant un maximum de confort, l'électrification de la ligne de Bruxelles à Anvers, la réouverture ou la création de nombreux points d'arrêt, surtout sur les lignes parcourues par les trains légers devenues ainsi de véritables tramways desservant les banlieues des villes.

Dans le même temps, les tarifs ont subi des modifications qui, malgré des réajustements imposés par les changements de la parité monétaire, les ont laissés parmi les plus bas de l'Europe. De nouvelles occasions de bon marché des transports ont été offertes aux voyageurs par des dispositions telles que de multiples types de voyages à prix réduits.

Dans le domaine des transports de marchandises, les prix sont restés aussi parmi les plus avantageux de l'Europe. De nouveaux tarifs spéciaux à prix réduits ont été institués. Ils favorisent les transports de nombreux produits industriels. Les transports des produits agricoles ont été spécialement avantagés par la création de tarifs réservés aux produits de la ferme et en permettant le transport en colis de faible poids. Dans l'intérêt des expéditeurs, la Société Nationale a consenti le paiement des taxes de transport par quinzaine ou par mois, à terme échu, à la condition que le découvert soit garanti par une banque.

Des progrès considérables ont aussi été réalisés dans la rapidité des transports de marchandises, grâce en partie à l'équipement au frein continu de tout le matériel à marchandises, qui a permis d'accélérer la vitesse des trains et d'en accroître la sécurité de marche. Par la réalisation de ce que l'on a appelé le « porte à porte », outre que déjà depuis longtemps cette réalisation est la conséquence des raccordements des usines au point que 70 à 80 p. c. du tonnage transporté par les chemins de fer belges sont pris ou rendus à l'intérieur même des installations des expéditeurs ou des destinataires, la Société Nationale a intensifié pour les marchandises de détail ses services de prise et de remise à domicile par camions. Pareils services fonctionnent actuellement dans plus de 300 stations. Ils desservent près de 2.000 communes comportant plus de 5 millions d'habitants, soit environ les deux tiers de la population belge et leurs rayons d'action s'étendent de jour en jour en embrassant des communes qui étaient restées privées de tout moyen de transport public. Aussi est-il permis d'affirmer que, compte tenu des transports des chemins de fer vicinaux, le « porte à porte » est réalisé pour plus de 95 p. c. des marchandises transportées. Dans un but analogue de facilités pour sa clientèle, la Société Nationale a mis à sa disposition, sous le nom de *containers*, des caisses se déplaçant sur roues et aisément manœuvrables qui se prêtent au chargement et au déchargement directs lors même qu'expéditeurs et destinataires sont privés de raccordements à la voie ferrée.

Pour permettre de délivrer les colis de détail aux destinataires le lendemain même de leur acceptation, la Société nationale a créé quinze centres de concentration des colis dans des stations judicieusement réparties, avec des aménagements de quais spéciaux et avec livraison par des trains à marche rapide.

* * *

Les résultats que nous venons de caractériser ont pu être obtenus cependant que la Société Nationale des Chemins de fer belges traversait des années de crise et qu'elle subissait les contre-coups de charges sociales croissantes du chef du service des pensions dont la dépense a augmenté de 137 p. c., charges en partie anormales, car il eût été rationnel que l'Etat prit à son compte les pensions afférentes aux services

rendus par son ancien personnel avant la création de la Société Nationale.

Des explications sont donc nécessaires. Elles résident dans un ensemble de mesures des plus diverses dont la Société Nationale a pris l'initiative. Elles tiennent au double souci d'économie et d'organisation de ses dirigeants.

Partout la rationalisation a fait son œuvre. Les témoignages en sont multiples. Grâce à une meilleure ordonnance des opérations de manœuvres dans toutes les grandes gares de triage, la durée du séjour des wagons y a été considérablement réduite. Dans le même ordre d'idées on retiendra que le temps moyen s'écoulant entre deux chargements consécutifs d'un wagon était de 4 jours 70 en 1927. Il a été ramené à 4 jours 04 en 1935. Au moment de sa constitution, la Société Nationale se trouva en présence d'un stock d'approvisionnements d'un import d'environ 644 millions de francs de l'époque. Malgré les effets des dévaluations du franc, la réorganisation des magasins et du service des achats a permis de ramener cette valeur à 285 millions de francs à la fin de 1935. La diminution des recettes sur des lignes secondaires déficitaires a déterminé la Société Nationale à adapter leurs méthodes d'exploitation à leur volume de trafic. Dans ce but, la tenue des écritures comptables y afférentes a été centralisée dans les stations têtes de lignes; la distribution des billets est désormais assurée par le chef-garde dans les trains; le service télégraphique a été transféré dans les bureaux de poste les plus proches où il fonctionne à l'intervention de la régie du télégraphe et du téléphone; des modifications d'horaires ont permis de supprimer des croisements de trains et de réduire certaines dépenses en conséquence, etc. A la fin de 1935, l'exploitation de septante lignes, comportant 1.400 kilomètres, était transformée sur ces bases et il en résultait une économie annuelle évaluée à 20 millions de francs. Le même programme est destiné à s'étendre à septante-cinq lignes représentant près du tiers du réseau.

Le même esprit de rationalisation a présidé à la réorganisation des ateliers de réparations. Des méthodes de travail perfectionnées y ont été introduites. Le *planning* et le travail à la chaîne y sont devenus de pratique courante.

Ces réformes se sont traduites par leurs effets à la fois sur l'économie de personnel et sur l'économie de matériel. En 1926, au moment de la reprise du réseau par la Société Nationale, l'effectif complet du personnel comportait 98.014 agents. Fin 1935, il était ramené à 80.396 unités, soit une réduction de 18 p. c. La réorganisation des ateliers permettant de disposer rapidement, pour les besoins du service, d'un matériel en très bon état, l'effectif du matériel roulant a été réduit comme suit de 1927 à 1935 :

ANNÉES	Locomotives	Voitures	Wagons
1927.....	4.545	9.240	117.000
1935.....	3.743	8.168	105.332

Si de tels résultats ont été obtenus, la Société Nationale les doit en grande partie aux initiatives de ses dirigeants et à la souplesse de son administration. L'autonomie dont elle jouit dans une large mesure à l'égard de l'Etat lui vaut d'agir avec une indépendance de moyens généralement incompatible avec les règles et les contraintes auxquelles les administrations publiques doivent se plier.

* * *

L'objectif constant d'économies qui guida pendant ces dix premières années la Société Nationale des Chemins de fer belges fut allié avec un souci non moins constant du sort de son personnel. Les rétributions de celui-ci ont suivi, d'une façon générale, les fluctuations du nombre-indice des prix de détail.

La Société Nationale a institué en faveur de ses agents de toutes catégories un régime très libéral d'assurances sociales. Ils sont garantis à la fois contre les risques de maladie, d'accident, d'invalidité et de décès prématuré et ils sont assurés de jouir d'une pension de vieillesse. Diverses indemnités spéciales ont été instituées pour parer aux conséquences de surcroît de charges de famille dues à des naissances ou à des décès ainsi qu'à des maladies ou à des revers de fortune.

Des prêts sont accordés à un taux modique aux agents achetant ou construisant une habitation. Un service médical fonctionne de manière adéquate aux intérêts conjugués des agents et de la Société Nationale. Il intervient dès l'embauchage du personnel qu'il permet de sélectionner. Il exerce sur tous une tutelle sanitaire qui dépiste les maladies contagieuses et réalise les meilleures conditions physiques de travail.

* * *

Rappelant les origines de la Société Nationale des Chemins de fer belges, nous avons dit que sa constitution fut considérée d'emblée comme une très grande réforme dans les institutions nationales. Telle elle apparaissait certainement, il y a dix ans, au point de vue du régime légal de l'exploitation des chemins de fer en Belgique. Telle elle apparaît aussi, après ses deux premiers lustres, sur le terrain des réalités économiques.

Aucune autre réforme n'eût pu procurer autant d'excellents résultats, si elle n'avait été inspirée du souci d'une très large indépendance de l'exploitation de la nouvelle société. L'intérêt public devait être sauvegardé. Dans la mesure nécessaire à cette fin, de puissants moyens de contrôle furent ménagés à l'Etat; il était non moins indispensable que les méthodes industrielles puissent être appliquées sans restriction tracassière et sans interventions épuisantes des pouvoirs publics. En obtenant de l'application de ces méthodes les résultats condensés brièvement dans notre exposé, la Société Nationale des Chemins de fer belges a démontré que son statut était en conformité avec les intérêts supérieurs liés à l'exploitation du réseau ferré de l'Etat.

LE COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

DE LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET MÉCANIQUE EN BELGIQUE

par M. Robert-J. Lemoine,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

I. — VUE D'ENSEMBLE.

A. *Le marché intérieur belge et son importance pour nos constructeurs.*

La Belgique fut le deuxième pays gagné par la révolution industrielle, à la fin du XVIII^e siècle. Sous les régimes français, puis hollandais, elle rivalisait déjà avec l'Angleterre et fournissait le Continent de « mécaniques », copiées d'ailleurs des prototypes anglais (1).

Tous les historiens des questions économiques sont d'accord qu'à cette époque, la construction mécanique belge, dirigée surtout par des émigrés anglais, faisait une dure concurrence à sa rivale britannique, grâce à ses prix bas, compensant la qualité encore nettement inférieure des produits belges (2).

Depuis, la Belgique est restée grande productrice de « mécaniques » et sa réputation d'exportatrice est peut-être faite davantage par ses expéditions de matériel de chemin de fer et de tramways que par ses exportations de verre, de ciment, de textiles, etc., souvent faites sous pavillon étranger et sous marque étrangère également.

Mais, en même temps, la Belgique compte parmi les premières nations industrialisées et industrielles du monde contemporain.

Ce qui veut dire qu'elle utilise elle-même un nombre considérable de moteurs, de machines et de « mécaniques ». Des preuves seraient superflues. Citons simplement : la puissance des moteurs installés, la consommation du courant électrique, de charbon, d'huiles minérales, le nombre des ateliers et usines diverses, celui des fabriques de courroies de transmission installées dans le pays : la Belgique est donc elle-même une forte consommatrice d'outillage. La diversité de ses fabrications nous en apporte aussi une preuve complémentaire.

* * *

Or, l'industrie belge de la construction mécanique traverse une crise profonde, qui dure depuis des années et puise ses racines ailleurs que dans la crise mondiale. M. Fernand Hautain a signalé cette situation tendue, voici déjà quelques années (3).

(1) ROBERT-J. LEMOINE, *Les étrangers et la formation du capitalisme en Belgique*, Paris, Rivière, 1933.

(2) CLAPHAM, *The economic development of France and Germany*, Cambridge, 1928.

(3) FERNAND HAUTAIN, *Bulletin commercial de Belgique*.

Les ateliers de construction belges sont parmi les plus mal partagées des entreprises nationales.

Expliquer ces phénomènes par la perte de certains des marchés extérieurs est insuffisant; cela revient à déplacer la question, non point à y répondre.

Ce qu'il faut expliquer, c'est que la Belgique, dont l'industrie mécanique est dans une situation difficile, importe en même temps, en un an, 1.600 millions d'outillage mécanique et 760 millions de matériel électrique, soit 2.360 millions; exporte un milliard et 400 millions respectivement, soit 1.400 millions.

Les tableaux I, II et III, que nous utiliserons encore par la suite, donnent une vue d'ensemble de la situation de cette industrie, fondamentale pour notre pays (4).

Une première conclusion s'impose. Pendant les plus mauvaises années, la Belgique peut absorber annuellement 2.380 millions de produits métallurgiques et électriques et en exporter pour 4.250 millions environ; sa balance « métallurgique » reste favorable dans l'ensemble, mais grâce seulement aux exportations de « métaux et ouvrages en métaux », produits après tout relativement peu finis et qualifiés, dans lesquels entre proportionnellement peu de main-d'œuvre. Le déficit, au contraire, est marqué pour les produits *très finis* dans lesquels entre beaucoup de travail, soit mécanique, soit humain, et qui, par conséquent, présentent un intérêt social et économique très considérable, en théorie comme en pratique.

Une distinction s'impose donc. La métallurgie lourde demeure largement exportatrice. Elle est actuellement, comme depuis des années déjà, et pour plusieurs années encore, régie par le comptoir international de l'acier et ses cartels subsidiaires, par le cartel du zinc et même par les précaires ententes qui se nouent pour d'autres métaux. Le problème de la métallurgie lourde ne se pose donc pas pour nous, ou tout au moins, pas sur le même plan; c'est bien plutôt celui de la construction mécanique, sous ses formes diverses, qui va concentrer notre attention.

(4) Cette étude a été terminée au début de 1935. Sa préparation matérielle, portant sur la confection de plus de 120 tableaux compliqués, a pris un temps considérable. C'est la raison pour laquelle les données statistiques n'ont pas été mises à jour. La situation fondamentale n'a d'ailleurs pas changé en 1934, dont les données pourraient être ajoutées aux tableaux publiés. D'autre part, le courant d'opinion en faveur des industries nouvelles conserve à cette étude son actualité.

TABLEAU I.

Importations et exportations de produits métallurgiques.

Tableau récapitulatif.

	Métaux et ouvrages en métaux	Constructions mécanique et métallique	Matériel électrique	Automobiles, vélos, motos	Aérostats, navires et bateaux	Armes	Totaux
a) <i>En milliers de francs.</i>							
<i>Importations :</i>							
1928	2.481.403	1.101.604	413.644	459.313	10.453	9.773	4.476.190
1929	3.305.233	1.550.101	592.914	597.976	17.579	13.063	6.076.866
1930	2.647.469	1.591.364	760.646	497.765	66.339	13.306	5.576.889
1931	1.970.858	1.037.338	560.139	426.573	66.307	10.943	4.072.158
1932	1.003.078	547.312	416.328	297.525	44.401	8.409	2.317.053
1933	1.245.037	490.210	357.604	228.517	48.022	9.933	2.379.323
<i>Exportations :</i>							
1928	7.047.335	922.760	344.338	264.668	32.823	147.589	8.759.513
1929	7.590.253	1.019.347	361.586	269.401	57.912	173.083	9.471.582
1930	6.737.169	866.811	395.245	164.950	49.235	122.700	8.336.110
1931	5.339.796	627.176	328.082	95.519	25.409	76.160	6.492.142
1932	3.917.287	339.542	215.962	34.692	11.774	41.378	4.560.635
1933	3.705.582	306.653	148.977	28.281	17.980	29.497	4.236.970
b) <i>En pour-cent de 1928.</i>							
<i>Importations :</i>							
1928	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
1929	133,2	140,7	143,3	130,2	168,2	133,7	135,8
1930	108,7	144,5	183,9	108,4	634,6	136,2	124,6
1931	79,4	94,2	135,4	92,9	634,3	112,0	91,0
1932	40,4	49,7	100,6	64,8	424,8	86,0	51,8
1933	50,2	44,5	86,5	49,8	459,4	101,6	53,2
<i>Exportations :</i>							
1928	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
1929	107,7	110,5	105,-	101,8	176,4	117,3	108,1
1930	95,6	93,9	114,8	62,3	150,0	83,1	95,2
1931	75,8	68,0	95,3	36,1	77,4	51,6	74,1
1932	55,6	36,8	62,7	13,1	35,9	28,0	52,1
1933	52,6	33,2	43,3	10,7	54,8	20,0	48,4

TABLEAU II.

Construction mécanique et métallique. — Commerce extérieur.

	Matériel de chemin de fer et de tramways (roulant et fixe)	Machines à vapeur	Machines- outils	Appareils de levage, de pesage et de manu- tentation	Métiers à filer et à tisser	Machines pour l'industrie textile	Machines pour l'agri- culture	Machines à coudre, à écrire et à calculer	Machines et mécaniques diverses	Parties de machines et mécaniques	Totaux généraux
a) <i>En milliers de francs.</i>											
<i>Importations :</i>											
1928	6.241	127.920	95.605	28.941	146.252	63.271	34.528	120.950	246.463	231.342	1.101.604
1929	21.091	210.015	131.033	44.178	152.069	73.658	42.547	142.671	412.225	320.614	1.550.101
1930	44.281	281.518	85.221	60.985	92.528	53.553	41.860	106.656	454.598	370.164	1.591.364
1931	22.218	154.951	38.481	46.044	50.827	34.717	36.225	80.488	337.377	236.000	1.037.338
1932	10.173	63.106	20.266	19.690	31.043	25.132	19.318	52.693	167.948	137.943	547.312
1933	6.073	55.496	13.205	15.274	26.718	19.574	24.676	53.164	142.405	133.625	490.210
<i>Exportations :</i>											
1928	295.152	71.961	49.326	40.593	3.349	23.299	41.372	2.942	148.466	241.300	922.760
1929	325.105	75.136	53.676	41.488	4.989	32.493	44.762	3.680	181.217	256.816	1.019.347
1930	222.748	74.570	41.593	45.500	2.925	26.925	39.702	4.248	162.524	246.076	866.811
1931	171.635	49.016	26.308	35.162	2.679	15.436	22.921	3.039	128.364	172.606	627.176
1932	78.141	44.431	10.118	18.574	3.504	13.316	11.801	2.725	71.100	85.832	339.542
1933	41.199	24.709	7.407	19.650	5.362	18.314	13.753	1.722	92.799	81.738	306.653
b) <i>En pour-cent de 1928.</i>											
<i>Importations :</i>											
1928	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
1929	337,9	164,2	136,9	152,6	104,-	116,4	123,2	118,-	161,3	138,6	140,7
1930	709,5	220,1	89,1	210,7	63,3	84,6	121,2	88,2	184,4	160,-	144,5
1931	356,0	121,1	40,2	159,1	34,8	54,9	104,9	66,5	136,9	102,-	94,2
1932	163,0	49,3	21,2	68,-	21,2	39,7	55,9	43,6	68,1	59,6	40,7
1933	97,3	43,4	13,8	52,8	18,3	30,9	71,5	44,-	57,8	57,8	44,5
<i>Exportations :</i>											
1928	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
1929	110,1	104,4	108,8	102,2	148,4	114,8	108,2	125,1	122,1	106,4	110,5
1930	75,5	103,6	84,3	112,1	87,3	95,1	96,-	144,4	109,5	102,-	93,9
1931	58,2	68,1	53,3	86,6	80,0	54,5	55,4	103,3	86,5	71,5	68,0
1932	26,5	61,7	20,5	45,8	104,6	47,1	28,5	92,6	47,9	35,6	38,8
1933	14,-	34,3	15,-	48,4	160,1	64,7	33,2	58,5	62,5	33,9	33,2

TABLEAU III.

Commerce extérieur du matériel électrique.

	Machines, dynamos électriques, piles, accumu- lateurs électriques, aimants	Câbles et fils électriques	Appareils télé- phoniques et télé- graphiques	Appareils électriques divers	Lampes électriques	Accessoires pour l'électricité	Totaux
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------	-----------------------	--------------------------------------	--------

a) En milliers de francs.

<i>Importations :</i>							
1928	107.704	21.696	30.821	146.312	55.657	51.454	413.644
1929	155.642	33.039	68.065	202.656	61.045	72.467	592.914
1930	194.915	73.456	84.579	276.779	53.452	77.465	760.646
1931	119.284	23.694	119.014	181.516	58.643	57.988	560.139
1932	67.288	8.877	128.243	118.623	54.218	39.079	416.328
1933	55.461	8.156	102.878	109.162	43.456	38.491	357.604
<i>Exportations :</i>							
1928	53.293	108.820	127.382	24.076	7.753	23.014	344.338
1929	53.158	111.073	136.511	26.857	12.540	21.447	361.586
1930	74.067	92.511	154.615	44.868	18.185	10.999	395.245
1931	59.473	77.085	121.889	42.435	21.729	5.471	328.082
1932	37.663	47.958	79.126	29.447	14.150	7.618	215.962
1933	23.373	43.093	44.354	21.623	10.550	5.984	148.977

b) En pour-cent de 1928.

<i>Importations :</i>							
1928	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
1929	144,5	152,3	220,8	138,5	109,7	140,8	143,3
1930	181,0	338,6	274,4	189,2	96,-	150,6	183,9
1931	110,8	109,2	386,1	124,1	105,4	112,7	135,4
1932	62,5	40,9	416,1	81,1	97,4	75,9	100,6
1933	51,5	37,6	337,8	74,6	78,1	74,8	86,5
<i>Exportations :</i>							
1928	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
1929	99,7	102,1	107,2	111,6	161,7	93,2	105,-
1930	139,0	85,-	121,4	186,4	234,6	47,8	114,8
1931	111,6	70,8	95,7	176,3	280,3	23,8	95,3
1932	70,6	44,1	62,1	122,3	182,5	33,1	62,8
1933	43,9	39,6	34,8	89,8	136,1	26,-	43,3

A considérer les postes généraux du tableau I, il s'en dégage l'impression que, si la Belgique maintient une forte exportation, attestant qu'elle est un vieux pays industriel, elle se prête également à une forte importation de mécaniques qui prouve que, si elle accroît incessamment son outillage — preuve de vitalité —, les entrepreneurs doivent s'adresser ailleurs pour obtenir la satisfaction de leurs besoins ou de nombre d'entre eux. On pourrait ajouter, à suivre les adjudications publiques, qu'il en est souvent de même pour les achats de l'Etat.

Question de prix, dira-t-on, conséquence de la loi de l'offre et de la demande... Anticipant sur des développements ultérieurs, nous pouvons répondre « non ». Théoriquement d'abord, la théorie ricardienne des débouchés ne s'applique pas à la construction, pour laquelle les seuls avantages « naturels » sont l'intelligence et l'habileté professionnelles, comme le prouvent le Danemark et la Suède. Inductivement, ensuite, l'examen des quelque cent et vingt tableaux sur lesquels est basée cette étude et qu'il a été matériellement impossible de publier en annexe, montre que, dans la majorité des cas, on se basant sur les évaluations de l'Administration des Finances, la valeur uni-

taire de nos importations de mécaniques est supérieure, et souvent même notablement, à celle de nos exportations.

Il apparaît donc que l'étranger fournit à la Belgique, à prix élevé, des spécialités que celle-ci ne produit pas elle-même.

Dès lors, nos recherches ne doivent-elles pas prendre une orientation nouvelle et le problème ne doit-il pas être posé comme suit : étant donné que la Belgique est un vieux pays industriel, regorgeant ordinairement de capitaux, d'ingénieurs et d'ouvriers, constituant en outre par lui-même un très vaste marché intérieur pour les machines et l'outillage, étant donné encore que les importations de ce genre ne sont souvent point régies exclusivement par les prix, mais plutôt par une qualité supérieure ou une adaptation meilleure à des besoins précis (5), comment expli-

(5) L'auteur a recueilli les remarques fort intéressantes de fabricants belges de machines-outils qui lui disaient que le consommateur belge, lorsqu'il achète des produits indigènes, se refuse fréquemment à payer le prix qu'il donnera pour des produits similaires étrangers. Ainsi, le producteur belge rencontre-t-il des difficultés sur le marché belge à fournir des produits de qualité. Mais on pourrait invoquer, par contre, les adjudications publiques d'outillage où l'étranger parvient souvent à être le plus bas soumissionnaire. Mais ici interviennent trop d'éléments extra-techniques et extra-économiques.

quer que les ateliers de construction belges, sauf exceptions, végètent, même au cours des meilleures années, alors que, en période de prospérité, nous importons plus de 1.500 millions d'outillage et que nous en importons encore aujourd'hui pour 500 millions, alors que l'esprit d'entreprise est paralysé et qu'il se liquide plus d'entreprises qu'il s'en crée de nouvelles ?

Ce point de vue ne pourrait être exclusif, il s'en faut de beaucoup. Car si le problème ne semble pas devoir être posé selon les cadres, traditionnels, de la recherche de nouveaux débouchés extérieurs, au détriment même de la rentabilité, il reste que la Belgique jouit d'une longue et honorable tradition d'exportation de « mécaniques » et que, précisément, nombre d'ateliers sont orientés vers l'exportation. Par tradition d'abord et, peut-être aussi, par facilité, si l'on veut bien entendre par là qu'il paraît souvent plus commode de poursuivre une voie difficile, mais que l'on connaît, que de se frayer une voie que la tradition et l'habitude n'ont pas encore consacrée.

Dès lors, la question de l'exportation se posant en même temps que celle du marché intérieur, si largement ouvert aux outillages importés, il convenait de pénétrer plus à fond dans les données statistiques et d'étudier une à une et pays par pays les positions tarifaires.

Le tableau II est déjà fort instructif en soi.

Nous demeurons évidemment gros exportateurs de matériel de chemin de fer. Mais, si nos importations sont insignifiantes, dans ce domaine, nos exportations, elles, tombent de 325 millions à 41 millions de 1929 à 1933.

On sait que la construction des chemins de fer s'est ralentie dans le monde entier. Les statistiques du Bureau allemand des chemins de fer montrent que ce ralentissement n'est pas seulement sous l'influence de la conjoncture. Deux causes se conjuguent et déterminent cette situation : l'achèvement presque complet du réseau mondial « solvable » et rentable, ainsi que la concurrence du véhicule sur route, qui fera que de nombreuses voies secondaires ne seront jamais construites, surtout dans les pays neufs qui peuvent sauter les étapes.

Ce n'est pas tout ; le nationalisme économique intervient aussi dans ce domaine : nombre de pays érigent leurs propres ateliers ou obéissent à une « préférence impériale » consacrée ou non par des traités de commerce. Tels sont les cas, classiques, de l'Afrique du Sud et des Indes britanniques.

La construction de chemins de fer et de matériel est une activité relativement simple, comme celle des textiles. La copie des modèles est, en somme, aisée et la possession d'ateliers de construction dans un pays donné est, comme celle d'une industrie textile, un témoignage de maturité économique que nombre de nations aiment à se donner.

Nous aurons l'occasion de faire plus loin d'autres constatations de ce genre.

Notre pays est également exportateur, en ordre

principal, d'appareils de levage. Mais la situation est, ici, moins caractérisée, bien que certaines firmes belges luttent avec succès contre les concurrents étrangers les plus réputés.

Pour les autres rubriques, nous sommes, dans l'ensemble, importateurs : machines à vapeur, machines-outils, métiers textiles, machines agricoles, machines de bureau et « machines diverses » entrent dans le pays en fortes quantités.

Ce qui revient à dire que : plus la « qualification » est poussée, plus nous sommes importateurs de produits finis.

Ceci constitue la donnée la plus grave du problème, plus grave que l'allégation que l'étroitesse relative du marché national, empêchant la production en série, jouerait contre notre production mécanique.

En tout état de cause, l'élément « importance quantitative du marché national » ne serait, en aucun cas, décisif pour les spécialités étudiées. La Suisse, la Suède et même la Hollande nous fournissent des marchandises ayant une forte valeur unitaire : elles en sont exportatrices, et très largement encore ; cependant, leur marché intérieur est bien plus étroit que le nôtre et les traditions « mécaniques » y sont fort récentes. Toutefois, à la récente Exposition Internationale de Bruxelles, les Scandinaves eurent la coquetterie de présenter des mécaniques et des objets des industries d'art et laissèrent à l'arrière-plan leur excellente production agricole. L'Italie, également agricole, et où la richesse individuelle est si faible, exposait des merveilles de construction automobile, dont pourtant son propre marché n'est pas si large.

Enfin, si l'étroitesse d'un marché national devait constituer un obstacle décisif à la fabrication de certains biens, la Belgique ne serait pas exportatrice de wagons et de matériel de chemin de fer, car elle possède à son usage un vieux matériel roulant dont le renouvellement était très lent, jusqu'à la mise sur pied d'un plan qui vise autant à assurer le maintien en activité des ateliers et à occuper 15.000 ouvriers qu'à assurer le confort des voyageurs.

De sorte que nous devons insister encore sur le fait que nos ateliers de construction chôment partiellement, que leurs bureaux d'études et de dessin, réputés si coûteux, ne sont utilisés qu'à un faible pourcentage de leur activité possible, tandis que nous importons pour des centaines de millions de machines de haute valeur unitaire.

Il ne peut être question d'inférer de ce qui précède que nous postulons des thèses économiques nationalistes et que nous voulons implicitement favoriser des propositions aboutissant à une protection officielle, d'ordre douanier, de notre industrie mécanique et électrique. On peut être assuré que les intéressés n'ont pas besoin qu'on leur fraie la voie dans ce sens : associations patronales et syndicats ouvriers sont bien d'accord sur ce point.

Bien au contraire ; ce qui nous paraît se dégager d'un examen d'ensemble, c'est qu'une prospection *privée* intensive des besoins intérieurs s'impose, sur

le même pied que la traditionnelle participation aux adjudications étrangères. L'aide du pouvoir central peut d'ailleurs être d'une utilité certaine.

Les bureaux d'études existent; l'enseignement technique belge, à tous les degrés, est pléthorique; les entreprises se disputent la moindre soumission, souvent à des prix non rentables: ne conviendrait-il pas qu'elles déplacent quelque peu des efforts aussi méritoires et qu'elles s'avisent de fournir à leur tour au marché belge ce que celui-ci demande couramment à l'étranger?

Depuis 1927, la Belgique a importé *grosso modo* 2.750 millions d'automobiles; elle en a exporté pour un milliard environ. Mais l'exportation s'est ralentie beaucoup plus vite que l'importation, qui résiste relativement bien à la crise; elle ne fléchit que de 50 p. c., alors que l'exportation s'effondre au dixième des maxima atteints. En même temps, le marché belge de l'auto indigène reste, au mieux, stationnaire, malgré la protection douanière qui élève le prix des voitures étrangères. Les fabriques belges d'autos connaissent les pires difficultés, malgré des fusions et des réorganisations (6).

Par contre, les usines belges de montage des marques étrangères résistent bien à la crise. Or, en fait, la part de montage proprement dit exécuté dans ces usines va se réduisant, en faveur de processus plus larges de fabrication: les autos étrangères, montées dans le pays, sont de plus en plus « belges » par le travail qu'elles incorporent.

En tout cas, tenant compte du décalage des prix, dû à la protection douanière, et du pourcentage de travail belge incorporé dans ces voitures, qui ne sont plus complètement « étrangères », mais le restent seulement pour les parties délicates du mécanisme, on peut se demander si, là aussi, ne s'est pas posé, à un moment encore récent, le problème d'une prospection plus intense du marché intérieur?

Un autre exemple mérite d'être cité: celui des machines agricoles. Nous en avons été largement exportateurs; nous ne le sommes plus et notre balance reste débitrice pour ce poste. Le large marché étranger des écrémeuses belges est une preuve de l'habileté technique atteinte par nos producteurs. Or, le marché belge est envahi aujourd'hui par du petit outillage agricole, américain, anglais et allemand.

Les Etats-Unis et l'Angleterre, *pays de grande culture*, sont à même de fournir, à nous, *pays de petite culture et même de culture parcellaire*, un outillage spécialement adapté aux exploitations morcelées et dépourvues d'animaux de trait. Ce n'est que par après que nous imitons, et souvent grossièrement, ces outillages pourtant simples.

Il semble donc que là aussi existe la preuve d'une absence d'adaptation et d'imagination de la part des producteurs qui, dans trop de cas, exploitent assez rapidement un marché créé pour un produit étranger

(6) Depuis que ces lignes ont été écrites, l'industrie automobile autochtone a presque disparu, alors que les ventes de véhicules ne cessaient de s'amplifier, notamment en 1935.

nouveau, mais ne lancent pas spontanément une fabrication qui se créerait un marché propre. Il est un fait indiscutable: tous les accessoires ménagers utilisés aujourd'hui dans les maisons aisées sont d'invention étrangère et ce n'est qu'assez lentement que des producteurs belges imitent les produits importés et lancés par une publicité fort habile.

Faut-il ajouter à ces exemples le cas de la mécanique textile? Nous l'importons presque entièrement, nous n'en exportons pas, les quantités renseignées à la sortie portant surtout, en réalité, sur des marchandises en transit.

Or, la Belgique est un des plus vieux pays textiles du monde; l'industrie du tissu, de toute fibre, a été un des premiers éléments de sa structure industrielle.

De 1927 à 1933, nous avons importé pour 766 millions d'outillage textile: ici encore, le marché intérieur fournirait, moyennant des adaptations, un débouché sérieux à nos ateliers de construction. Car un *turn-over* de 760 millions en six ans doit pouvoir faire vivre des ateliers de moyenne grandeur.

Nous sommes également un des plus gros consommateurs de courant électrique du monde; notre pays est de ceux qui sont le plus complètement électrifiés, comme l'affirment les distributeurs d'électricité.

Exportateurs honorables de gros moteurs et dynamos ainsi que de câbles et d'appareils téléphoniques (industrie installée en partie par des étrangers), nous devenons importateurs pour l'appareillage et les lampes électriques. Ces dernières, seules, représentent, bon an mal an, une importation de 55 millions de francs environ. Ici aussi, on admettra difficilement que le marché intérieur est trop étroit. Il n'est, très certainement, pas plus resserré que le marché hollandais. Il est juste de rendre hommage à certains ateliers de construction électrique belges qui ont créé d'immenses laboratoires, entretiennent une armée de chercheurs, et, patiemment, gagnent le marché belge sur leurs concurrents étrangers traditionnels. Ce qui prouve que le marché national a une très grande importance.

Encore une fois, se pose le problème d'une prospection appropriée de notre marché intérieur, non point selon les vues traditionnelles, pour y vendre les fabrications coutumières qui n'y sont pas adaptées, mais pour en découvrir qui répondraient aux besoins du consommateur.

* * *

Avant d'aller plus loin, rassemblons les données acquises et établissons des conclusions provisoires, qui constitueront une manière d'étape dans cet exposé.

Important exportateur de fers et aciers marchands, gros exportateur de matériel roulant et d'outillage de finition élémentaire ou moyenne, *notre pays constitue un des plus vastes marchés d'outillage qui soit au monde*. Ce marché est considéré comme un débouché très important par les constructeurs de certains pays, alors qu'il est avéré que nos ateliers souffrent de ce que l'on ne craint pas d'appeler du *suroutillage* mais

qui ne paraît être tel, en fait, que par rapport aux fabrications traditionnelles.

En laissant provisoirement en dehors le problème de la défense de notre industrie par une reprise des exportations, que nous allons étudier par après, et en nous plaçant donc au seul point de vue de *l'exploitation de la demande intérieure*, nous pouvons déjà conclure que nos producteurs pourraient faire un vigoureux effort d'adaptation dans ce sens.

La Belgique continue — on devrait dire « persiste » — à rechercher les marchés peu développés, « à y exporter des wagons ». La formule a été heureuse, bien que les études de M. F. Baudhuin aient montré à l'évidence que, du point de vue de la rentabilité du capital investi, elles ont été peu fructueuses (7). En présence du suroutillage mondial et des tendances généralisées à l'autarcie, considérant les énormes progrès techniques réalisés en mécanique par quelques pays, tels les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède, la Suisse et même la France, il est permis de se demander si cette formule n'est pas, aujourd'hui, en partie dépassée et s'il ne convient pas d'appliquer aussi à l'étude du marché *intérieur* l'énergie déployée pour vendre à l'extérieur à des acheteurs dont la solvabilité suit malheureusement une courbe décroissante. A quoi il faut ajouter que le profit, très élevé à l'origine des livraisons de rail et de matériel roulant, ne cesse de se réduire, à la fois par la pression de la concurrence et par la « normalisation » des adjudications. Toutes les données relatives aux ateliers de construction montrent que cette industrie, considérée comme un tout, travaille sans rentabilité effective, même au cours des années prospères.

Laissons de côté la solution toute prête d'une protection gouvernementale « conditionnelle » permettant, dans un délai donné, une réorganisation de la production : l'opinion publique, en Belgique, ne se résigne qu'aux mesures de protection les plus empiriques, arrachées au gouvernement par des campagnes d'intimidation et même par des menaces de grève; elle n'est pas prête, malheureusement, à n'accueillir qu'une intervention protectionniste *rationnelle et subordonnée à certaines conditions imposées aux bénéficiaires* : on protège en grommelant, mais on protège sans en faire payer le prix.

Mais il faut voir plus loin.

En principe, notre enseignement technique, à tous les degrés, est complet et parfait.

Il est de fait que le pays regorge d'écoles professionnelles de tous genres, bien fréquentées et formant annuellement des milliers de techniciens. Nous possédons cinq facultés techniques. Les bureaux industriels d'étude et de dessin sont en partie inoccupés et nombre de techniciens sont sans emploi.

Cependant, possédons-nous les éléments humains capables de se lancer dans une politique nouvelle, complétant la traditionnelle exportation par l'étude du marché intérieur où l'étranger trouve son compte ?

(7) F. BAUDHUIN, *Le capital de la Belgique et le rendement de son industrie*, Louvain, 1926.

Les professeurs des établissements d'enseignement technique, à tous les degrés, sont, très souvent, en même temps les dirigeants ou les techniciens des ateliers de construction qui tiennent par dessus tout à l'honorable tradition de fabrications quasi séculaires. N'est-il pas à craindre que les routines se perpétuent dans ce circuit ? La multiplicité des écoles n'est-elle pas une cause d'affaiblissement de l'enseignement, de la pauvreté en matériel de démonstration et d'apprentissage ? Pour ne citer qu'un exemple, sur la bonne cinquantaine d'écoles professionnelles supérieures du pays, combien possèdent un outillage permettant d'apprendre aux élèves à calibrer avec précision les pièces d'outillage ? Or, c'est là une cause de supériorité de nos concurrents !

Enfin, l'extrême individualisme de certaines personnalités qui, n'épargnant pas leurs peines, confondent leur mérite moral avec le jugement de la clientèle, n'est-il pas un obstacle à une réadaptation dans le sens indiqué ? N'empêche-t-il pas des réorganisations, la mise sur pied de bureaux communs, de services de vente ?

On dira que cette attitude est exclusivement critique et qu'elle heurte de front des habitudes respectables et parfaitement légitimes dans un pays où l'initiative privée a eu sa très large part dans la fondation de l'industrie. Faisons cependant remarquer que la littérature officielle ne tend que trop à répandre systématiquement et en toutes choses la louange sur les producteurs, à tous les degrés de la hiérarchie et que cette attitude peut être préjudiciable aux intéressés eux-mêmes parce qu'elle n'est pas constructive.

Enfin, s'efforcer de découvrir des faiblesses, afin que des remèdes y soient trouvés est constructif, au contraire, et s'inspire d'un intérêt profond pour tous les problèmes nationaux.

Ce qui est bon et viable se défend par soi-même; il est inutile d'en parler et c'est pourquoi, dans cette étude, les critiques sont présentées en « gros plan ».

B. *Les débouchés extérieurs.*

Il reste maintenant à entreprendre l'étude des débouchés extérieurs, qui demeurent provisoirement acquis à l'industrie belge de la construction.

Une constatation préalable s'impose : la construction mécanique, qui équipe toutes les autres industries et qui s'équipe elle-même, est particulièrement vulnérable en période de dépression économique.

Le suroutillage, qui pendant la phase ascendante du cycle, entretient l'activité, si pas toujours la prospérité des ateliers de construction, est alors suivi d'une phase de non-utilisation d'une partie des installations existantes. Le ralentissement de l'esprit d'entreprise arrête les créations ou les extensions. Il faut donc que les autres industries soient déjà bien avancées dans leur assainissement pour que, à leur tour, les ateliers de construction reçoivent des commandes et se raniment. Enfin, la prospérité de ces ateliers est en partie conditionnée par la situation des finances de l'Etat. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'actuellement, ces

dernières ne sont nulle part très florissantes, surtout dans les pays en voie d'équipement industriel, à la recherche d'un équilibre économique.

Il faut donc faire la part de la conjoncture en matière de débouchés pour les machines, les mécaniques, les wagons, etc.

Les tableaux donnés plus haut montrent que de la période de prospérité à la crise, le fléchissement des exportations est de plus de 50 p. c. Mais les variations sont considérables d'un poste à l'autre : pour les armes de chasse, produit de luxe par excellence, les exportations fléchissent de l'indice 117 à 20; pour les machines-outils, elles tombent de 108 à 15; pour le matériel roulant, de 110 à 14. Enfin, l'exportation des autos tombe de 101 à 10.

Les pourcentages indiquent d'ailleurs que les importations sont beaucoup plus résistantes que les exportations.

* * *

Mais les statistiques disponibles nous enseignent encore autre chose : c'est que l'inégalité des conséquences de la crise pour les grandes catégories de fabricats n'est pas seulement la conséquence du hasard et de la concurrence internationale, s'exerçant au détriment de nos producteurs.

Les besoins de nos clients évoluent eux aussi. Ils passent du wagon à l'outillage lourd et ensuite, par un processus assez long, de ce dernier à l'appareillage pour les industries de consommation et pour la consommation elle-même.

* * *

Il a paru indispensable de suivre une méthode assez fastidieuse pour éclaircir le problème de nos débouchés : chaque position tarifaire a été analysée et commentée à part, après avoir fait l'objet d'un relevé portant sur sept années consécutives.

TABLEAU V.

Commerce extérieur de la Belgique (construction mécanique) avec les vieux pays industriels.

b) Suisse, Hollande, Suède, Italie.

	SUISSE		HOLLANDE		SUÈDE		ITALIE	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
1927.....	63.735	65.674	66.348	255.094	35.970	11.280	43.435	35.898
1928.....	97.521	101.502	109.949	364.470	56.458	16.628	31.361	36.386
1929.....	142.891	124.087	164.375	465.503	72.625	23.234	36.425	45.329
1930.....	163.889	111.533	178.555	491.812	74.332	14.371	41.259	34.580
1931.....	106.797	126.308	163.865	386.510	42.137	28.168	32.795	27.183
1932.....	47.154	108.232	129.766	210.925	30.120	8.412	22.414	10.270
1933.....	51.556	95.010	134.511	196.033	24.246	4.900	12.301	8.063

Ces pays présentent, avec des différences de degré, les caractéristiques suivantes :

Intensité des échanges réciproques avec la Belgique (et entre eux, mais ceci est hors du problème);

Stabilité relative de ces échanges, malgré la dépression et la contraction du commerce international;

Du dépouillement critique de ces cent et vingt tableaux, on peut tirer les conclusions suivantes.

Le commerce extérieur de la Belgique, en construction mécanique, suit trois grands courants ayant chacun ses caractéristiques :

- A. Les grands pays industriels et capitalistes;
- B. Les pays « neufs » en voie de développement;
- C. La colonie belge.

Dans la catégorie A, nous rangerons : la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, puis, en second rang, la Suisse, la Hollande, la Suède et l'Italie (v. tableaux IV et V).

TABLEAU IV.

Commerce extérieur de la Belgique

(construction mécanique)

avec les vieux pays industriels.

a) France, Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis.

ANNÉES	France	Grande-Bretagne	Allemagne	États-Unis
Importations.				
1927.....	451.055	244.607	380.614	308.668
1928.....	552.209	281.935	565.966	611.899
1929.....	660.542	343.448	851.240	845.376
1930.....	652.765	341.308	1.115.869	697.450
1931.....	429.868	250.885	800.055	538.548
1932.....	243.322	184.360	476.968	317.965
1933.....	201.895	154.679	413.920	268.486
Exportations.				
1927.....	197.914	139.253	97.087	21.073
1928.....	210.207	163.321	106.707	43.786
1929.....	232.003	182.432	84.568	50.986
1930.....	287.692	148.440	74.829	26.073
1931.....	270.812	112.211	43.606	7.739
1932.....	119.747	45.669	36.141	3.911
1933.....	104.416	40.595	25.779	7.275

prix des machines par rapport au mouvement général des prix.

C'est-à-dire que, si l'on consulte les valeurs unitaires déclarées d'une année à l'autre, on constate souvent que les prix de l'outillage ne suivent pas la courbe générale (v. tableau Vbis), qu'ils augmentent même parfois très considérablement au plus fort de la crise.

TABLEAU Vbis.

Valeurs moyennes, à la tonne importée ou exportée.
(En francs.)

	RUBRIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR		
	N° 1031 (Tenders de machines à vapeur, locomotives)	N° 1032 (Voitures de voies ferrées et de tramways)	N° 1036A (Ponts à peser)
<i>Tonne importée :</i>			
1927	—	—	10.690
1928	—	—	6.780
1929	—	9.220	8.280
1930	—	20.670	10.410
1931	—	13.720	6.740
1932	—	20.790	4.220
1933	—	16.110	11.270
1934	—	29.250	14.286
<i>Tonne exportée :</i>			
1927	3.230	5.850	3.640
1928	3.490	10.230	3.210
1929	4.080	8.450	7.340
1930	6.550	7.190	6.090
1931	6.640	13.860	5.980
1932	6.470	12.370	6.120
1933	17.220	21.190	5.500
1934	3.333	—	1.983

Notre inexpérience technique ne nous permet pas de nous engager plus loin dans ces constatations.

Nous voudrions cependant proposer une explication provisoire. Les positions tarifaires sont forcément vagues et englobent des marchandises assez diverses. Une année on importe, ou on exporte, par exemple, des unités de peu de valeur parce que le besoin s'en fait sentir; peu après, en période de crise, on importera des unités de plus grand prix, parce que le besoin en sera également urgent. Il s'agit donc de marchandises non fongibles, échappant à la loi des grands nombres en tant qu'elle s'applique aux prix et au marché. La valeur des importations et des exportations échapperait donc au mouvement général des prix et dépendrait de certaines qualités techniques qui échappent, en partie, à la pression de la concurrence.

Une autre explication est encore possible, outre l'hypothèse peu probable de déclarations résolument fantaisistes par les intéressés : l'outillage suivrait une tendance générale à devenir plus cher, à mesure qu'il se perfectionne; tel serait le cas pour les moteurs, les machines continues, etc., tel serait aussi le cas pour

les ferro-alliages, de plus en plus employés par l'industrie mécanique.

Ce problème ne pourrait être résolu que par un spécialiste : nous croyons cependant que, comme beaucoup d'autres, il devait être posé par un économiste.

En 1933, les exportations de produits de la construction mécanique et métallique vers les pays du groupe A (a et b) représentent 65,8 p. c. des exportations globales de ces mêmes produits. Les importations de ces pays en Belgique représentent 98,2 p. c. de nos exportations.

Ce sont donc à la fois nos grands fournisseurs et nos gros clients. Dans chaque rubrique, les échanges sont relativement stables, c'est-à-dire que les quantités augmentent, ou diminuent, suivant un rythme et non par véritables soubresauts, comme c'est le cas dans le groupe B.

Qu'en conclure? C'est que le marché intérieur belge est un secteur du marché des vieux pays industriels. Par là, il présente une grande importance potentielle pour notre industrie puisque nous sommes encore loin de pouvoir faire face par nous-mêmes à nos besoins d'outillage.

Nous ne reviendrons pas sur les différences de prix entre les exportations belges et les importations étrangères en Belgique. Les exemples abondent. Ce phénomène continue à accentuer le déséquilibre de nos échanges. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette différence de valeur n'est pas à l'avantage de nos constructeurs.

Enfin, un niveau technique élevé et une grande productivité donnent une stabilité relative aux opérations effectuées dans ce marché; l'intensité des échanges qui lui sont propres fait contraste avec l'effondrement des pays neufs. Malheureusement, des tendances protectionnistes, parfois puissantes, jouent dans les sous-marchés de ce milieu capitaliste avancé. Dès lors, on doit considérer qu'une politique commerciale compréhensive viserait à faciliter les échanges à l'intérieur de ce marché, quitte à organiser en commun, par des cartels, la mise en valeur des pays neufs.

* * *

Passons aux pays de la catégorie B : les pays « neufs » en voie de développement économique mais ayant parfois une forte civilisation pré- ou a-capitaliste.

Ils sont nombreux. Citons les plus typiques : Argentine, Brésil, Chili, Afrique du Sud, Egypte, Chine, Indes britanniques; comptent aussi parmi eux, dans une certaine mesure, de vieux pays européens passant d'une économie agraire et d'un régime féodal plus ou moins intact à une économie capitaliste et à un régime plus ou moins démocratique, générateur de besoins et d'activités nouvelles : Espagne, Pologne, Yougoslavie, etc. (v. tableau VI).

Tels sont quelques exemples choisis parmi les quelque quarante ou cinquante pays vers lesquels la Belgique dirige ses exportations.

TABLEAU VI.

Commerce spécial de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.
Exportations de machines et outillages vers quelques pays « neufs » en voie de développement.

a)

	Argentine	Brésil	Chili	Chine	Egypte	Indes britanniques	Maroc
1927	72.859	47.419	8.969	24.661	65.565	22.241	7.494
1928	98.412	46.564	15.917	14.466	27.418	37.379	16.293
1929	92.749	69.683	10.529	49.925	38.784	31.794	19.927
1930	76.301	45.200	7.443	54.126	24.007	14.668	30.844
1931	32.716	10.891	2.186	25.119	22.252	15.101	22.080
1932	18.110	10.777	920	10.780	29.951	45.113	13.328
1933	19.314	10.731	1.233	10.140	14.802	29.304	6.046

b)

	Espagne	Portugal	Pologne	Grèce	Yougoslavie
1927.....	75.150	13.991	5.468	9.882	712
1928.....	79.399	36.616	21.321	8.660	4.541
1929.....	62.730	38.097	16.109	17.999	13.161
1930.....	50.560	22.376	11.398	30.878	18.103
1931.....	16.915	10.437	11.467	18.453	16.890
1932.....	6.240	5.488	2.432	8.834	2.296
1933.....	7.773	5.390	2.416	7.508	1.159

L'importance des échanges avec les pays B est bien inférieure à celle des transactions avec les pays A. Par pays, ils apparaissent négligeables. Cependant, c'est ce commerce à sens unique vers les pays B, qui diminue le déficit de notre balance commerciale dans l'industrie que nous étudions.

La situation se présente aussi différemment en B. Nous constatons bien ici, d'une année à l'autre, une certaine permanence du « marché » : en dépit de grandes fluctuations cycliques, il continue à résister. Mais à l'inverse des pays de la catégorie A, l'examen détaillé de chaque position tarifaire montre qu'on ne peut pas parler vraiment d'un « marché » régulier.

Car dans ces pays B, dont l'ensemble des commandes est imposant et nécessaire à nos entreprises, les achats d'un produit donné sont occasionnels et intermittents, dans le temps, dispersés et sporadiques dans l'espace.

Rien n'est plus suggestif que l'examen du matériel statistique sur lequel est basée cette étude. Le nombre des pays acheteurs d'un bien est considérable mais, sur un laps de sept années, un pays achète une, deux, quatre fois, par exemple, et reste entretemps une ou plusieurs années sans rien acheter. Quelques pays neufs, à développement plus stable, font cependant exception à cette règle de l'intermittence.

A quoi tient donc cette intermittence qui doit donner à nos exportateurs le sentiment de perdre constamment le marché? A notre avis, le développement de l'outillage dans ces pays est plus lié qu'ailleurs à la solvabilité de quelques acheteurs, au capital libre dont ils disposent, à une récolte favorable créant cet excédent à réinvestir, à une événement politique qui

paralyse ou libère l'esprit d'entreprise. Dans les vieux pays, la crise ne peut entamer qu'une fraction des échanges, qui se poursuivent, bon gré mal gré. C'est ce qui contribue, incidemment, à expliquer l'importance considérable des échanges entre les vieux pays industriels, l'importance de ce que l'on appelle le marché capitaliste.

L'intermittence et le caractère occasionnel des livraisons diverses aux pays neufs compliquent la situation, car il est difficile de négocier des tarifs favorables pour des articles dont on peut espérer la vente tous les deux ou trois ans seulement.

Mais une indication positive se dégage de cette situation; c'est que les représentations d'ateliers métallurgiques dans ces pays doivent être collectives: à l'intermittence des commandes spécifiques, enlevées par des producteurs isolés, il faut substituer la continuité de l'ensemble des opérations de tout genre, rémunérant plus largement des frais de représentation et de publicité dont la répartition unitaire est, au contraire, réduite.

C. La Colonie belge.

La valeur du Congo pour la Belgique a été défigurée par le « boom » spéculatif qui s'est souvent traduit en pertes pour l'épargne. Il faut cependant envisager la question coloniale d'un point de vue plus sain; il faut considérer le Congo non point tant en fonction de sa valeur d'investissement, peut-être médiocre, qu'en fonction de celle qu'il possède en tant que débouché.

TABLEAU VII.

	Emissions de capitaux destinés à la colonie (émissions privées et publiques) (Milliers de francs)	Exportation d'outillage mécanique, électrique et naval vers la Colonie
1927...	1.293.425	109.814
1928...	1.640.805	132.139
1929...	1.406.275	238.228
1930...	764.905	203.098
1931...	720.380	107.352
1932...	252.729	54.897
1933...	132.700	38.391
1934...	187.385	28.941
1935...	74.355	31.666

Les exportations d'outillage subissent un décalage par rapport aux émissions de capitaux. Ce fait doit dominer l'étude du tableau VII.

Les statistiques qui y sont reprises montrent bien quelle pourrait être l'importance du Congo pour notre industrie métallurgique. On considérera, en outre, que cette importance est d'autant plus grande que, précisément, le Congo requiert les fabricats qui s'adaptent le mieux à l'organisation actuelle de la construction métallique et mécanique en Belgique : bateaux de rivière robustes, matériel de chemin de fer, appareils relativement simples et très résistants, confiés à une main-d'œuvre encore peu experte : huileries, sucreries, etc.

Pour de nombreuses positions tarifaires — et principalement pour les positions relatives au matériel de chemins de fer et aux bateaux fluviaux — le Congo, aux années de grand développement, a été un des éléments très importants de nos exportations.

On pourrait dire que cette importance était fonction du « suréquipement » du Congo et que cette période ne reviendra plus. Nous ne pouvons soutenir ce point de vue, car si des cas de suréquipement se sont produits, si de l'outillage surabondant, ou déjà reconnu inutile, a été importé au Congo, dans l'ensemble cependant, si l'on s'en rapporte aux avis des voyageurs désintéressés, la Colonie reste encore sous-équipée. Les zones mises en valeur et équilibrées dans leur équipement, sont encore peu nombreuses.

II. — CONCLUSIONS.

Rompant avec les méthodes usuelles d'enquête sur les marchés extérieurs, nous avons considéré avant tout le marché national, dont l'importance est attestée par le volume des importations de « mécaniques » étrangères.

De la différence défavorable entre la valeur unitaire des importations et celle des exportations; de notre dépendance à l'égard de pays qui, tels la Suède et la Suisse, ne sont pas intrinsèquement mieux armés que nous pour certaines fabrications délicates et lucratives; du marasme dans lequel se trouvent nos ateliers de construction de matériel roulant, que ne soutiennent guère que les commandes du réseau national, nous avons conclu à la possibilité d'une exploitation

plus grande du marché national par nos constructeurs eux-mêmes.

Notre marché est un élément d'une organisation industrielle plus vaste mais de même nature : les échanges réciproques entre les grands et vieux pays industriels constituent une part très importante de notre commerce extérieur. Dans ce secteur, les échanges se caractérisent non seulement par leur ampleur, mais par leur stabilité relative. Ils ne nous sont pas favorables, dans l'ensemble.

Tout autre est la situation en ce qui concerne les pays neufs. La pénétration de leurs marchés par nos industries mécanisées a été le *medium* classique d'une liquidation extensive des crises précédentes, nées d'une surproduction périodique. Les échanges, géographiquement fort dispersés, sont, dans chaque pays et pour chaque position tarifaire, intermittents et sporadiques, parfois même purement occasionnels. Dans bien des cas, il s'agit de marchés marginaux dont l'importance n'est en rien comparable à celle des marchés capitalistes et, notamment, du marché intérieur de notre pays.

On peut se demander aussi si les élargissements ultérieurs du marché que nous réservent les pays neufs seront de l'ordre de grandeur des élargissements constatés dans le passé. La capacité de production de nombreux pays industriels est un élément dont il faut tenir compte et dont l'existence doit mettre en garde contre les analogies superficielles.

Dans le cas spécial de la Belgique, un marché nouveau dans un pays neuf, fournisseur de *primary products*, fait exception aux conclusions générales, c'est celui du Congo.

Destiné à prendre d'autant plus d'importance qu'il devra se normaliser et se régulariser, ce marché a déjà fourni ses preuves. Le gaspillage relatif qui a entouré son équipement ne doit pas faire perdre de vue sa capacité réelle d'absorption.

Mais, l'équipement du Congo ayant été lié à des emballements spéculatifs, le coup de frein consécutif a été d'autant plus brutal. La reprise *quantitative* de la production au Congo, déjà si marquée, rétablira graduellement une situation plus normale.

Enfin, nous avons cru devoir insister — et sans trop de réserve — sur ce qu'il paraissait opportun que les intéressés abordent le problème des débouchés avec esprit d'entreprise et imagination. Les vertus de travail, de patience, de sacrifice même ne peuvent résoudre tous les problèmes, pas plus qu'une intervention d'Etat. La faculté de penser autrement peut, à un moment donné, devenir vitale. Le *Bulletin* de la Banque Nationale de Belgique a publié en leur temps (8) des études sur les fabrications nouvelles entreprises en Belgique depuis la crise. Depuis lors, tout un courant d'opinion voit le remède à la crise de structure actuelle dans des fabrications nouvelles.

(8) *Bulletin de la Banque Nationale*, « Les fabrications nouvelles en Belgique », 1934, 25 janvier, no 2, p. 37; 10 août, no 3, p. 63.

L'exemple de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves exerce une influence certaine. Les enseignements de l'histoire viennent aussi renforcer ce courant d'opinion.

Est-ce à dire que le mouvement qui dirige producteurs et consommateurs est d'une réalisation aisée ? Il serait imprudent de le croire.

La prospection du marché est une œuvre délicate et qui ne peut plus se satisfaire d'empirisme.

La création de fabrications nouvelles, et bien davantage encore celle d'industries nouvelles, est une adaptation économique et sociale. Or, toute adaptation entraîne des ruptures d'équilibre qu'il faudra du temps pour rétablir. Une adaptation entraîne des difficultés et laisse des déchets.

Mais quelles que soient les difficultés, elles doivent

être surmontées. Certains métiers ouvriers déterminent la valeur professionnelle de la masse qui est à leur remorque. Un pays qui dispose d'ouvriers d'art et de précision parfaitement qualifiés, doués d'une formation générale et professionnelle raffinée, relève, par des actions et réactions diffuses, le niveau de la classe ouvrière tout entière. Or, l'avenir est aux pays dont la population témoignera de qualités supérieures d'action, bien plus que de vertus passives et négatives. En contribuant pour une part, si modeste soit-elle, à orienter l'industrie mécanique et métallique belge vers des fabrications plus hautement qualifiées, on ne sert pas seulement une industrie importante et la balance commerciale : on marque aussi son intérêt pour l'économie nationale entière et l'importance que l'on attribue au niveau culturel de la population.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

L'activité dont a fait montre notre marché dès les premiers jours du mois de février s'est prolongée jusqu'à la fin de ce mois. Divers indices permettent de croire que des placements temporaires à l'étranger ont déterminé dans une large mesure cet accroissement du volume des transactions. Cette fois encore, c'est en franc suisse que les échanges ont été particulièrement actifs. Le cours de celui-ci s'est tenu constamment au gold point supérieur. Mais aussitôt ces opérations spéciales terminées, la cote a accusé un vif mouvement de recul, qui s'est dessiné au début du mois de mars. Le fléchissement a été surtout marqué dans la cote du franc français lequel, en trois jours, a reculé de 39,19 3/8 à 39,06 3/4. Le repli a été moins sensible en franc suisse et en florin, ces deux devises étant restées très fermes sur le marché international, notamment à Paris où, à l'heure actuelle, elles sont encore négociées au point de sortie de l'or. Par rapport au belga, le glissement de la première s'est limité de 193,95 à 193,45, celui de la deuxième de 403,18 à 402,92. Toutefois, ces cours excluent toute possibilité d'exportation nouvelle de métal.

En raison de leur tendance également plus soutenue ces jours-ci sur les marchés extérieurs, les devises anglo-saxonnes ont opposé, elles aussi, une certaine résistance au mouvement de baisse. La livre sterling a rétrogradé lentement de 29,30 à 29,25 1/2 et le dollar par petites fractions de 5,8765 à 5,86 3/4. Le change sur Berlin a été traité au plus haut à 238,55 et cote en ce moment 238,30. La peseta, après une longue pause autour de 81,22, est descendue presque sans transition à 80,98. Le cours de la lire italienne coté journallement suivant la parité du belga à la Bourse de Milan, a été successivement fixé à 47,192071, 47,13646, 47,11425 et 47,05882. Les couronnes scandinaves ont suivi à peu près parallèlement la courbe de la livre sterling : le Stockholm est revenu de 151,20 à 150,82 1/2, l'Oslo de 147,35 à 147 et le Copenhague de 130,97 1/2 à 130,60. Le change sur Prague ainsi que le zloty terminent aussi la quinzaine en moins-value : le premier s'inscrit actuellement à 24,54 contre 24,62 et le second à 111,67 1/2, venant de 111,97 1/2. Le dollar canadien est pratiquement inchangé à 5,87 3/8. Le change sur Bucarest a été coté nominale-ment 4,40 pendant toute la quinzaine.

A terme, la tendance du franc français s'est améliorée quelque peu au moment de l'échéance de fin février, puis s'est à nouveau alourdie. Le déport pour trois mois, après avoir fléchi de 0,80 à 0,70, s'est ensuite tendu jusqu'à 0,85 de belga. Le déport du florin est inchangé à 0,03; celui du franc suisse a décri de 0,023 à 0,02 de belga. La livre sterling, après avoir dépassé pendant quelques jours légèrement le cours du comptant, est négociée actuellement un peu en deçà de ce niveau. On attribue cette fermeté relative à terme à des placements en belgas du marché de Londres, dont le change est assuré par voie de vente de livres sterling au comptant contre rachat à terme.

Le marché de l'argent n'a à aucun moment été influencé par les déplacements de capitaux qui se sont produits au cours de la quinzaine. Il n'y a pas eu de demandes de prêt au jour le jour. Quant à l'escompte, il a été continuellement recherché hors banque à 1 3/8 p. c.

Le 6 mars 1936.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Considéré à la date du 4 mars par rapport au 19 février 1936, le marché des valeurs à revenu variable se présente en moins bonne tenue et c'est en régression que se cotent de nombreux titres. Le marché des rentes, au contraire, fait preuve d'une grande stabilité et les cours sont en légère hausse.

Ci-après le tableau comparatif des cours :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 80,25-80; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 96,65-96,40; idem 2^e série, 96,65-96,45; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans, 106,45-106,50; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 553-552; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1933, 1095-1090; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 254-254,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 266-262,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 534-530.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6950-7075; Banque d'Anvers, 1660-1745; Banque Belge d'Afrique série A, 477,50-460; action de capital Banque de Commerce, 1060-1170; action de capital Banque Italo-Belge, 832,50-840; Banque Nationale de Belgique (coupon n° 121 de fr. 37,50 net détaché), 1945-2015; Caisse Générale de Reports et de Dépôts (coupon n° 8 de fr. 94,75 détaché), 2870-2860; Société Nationale de Crédit à l'Industrie se répète à 467,50; Brufina, 1110-1150; part sociale Chimique et Industrielle de Belgique, 1390-1450; action de capital Crégeco, 530-605; action ordinaire, 325-370; part de réserve Société Générale de Belgique, 4312,50-4625.

Aux **entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières** : action ordinaire Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 295-400; part de fondateur idem, 10000-10375; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 4500-4800; action de dividende idem, 8400-8250; Immobilière Bruxelloise, 4350-4450.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action privilégiée 6 p. c. Katanga, 842,50-880; action privilégiée 7 p. c. Léokadi, 565-567,50; action privilégiée 6 p. c. Vicinaux du Congo, 530-535; action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 2290-2300; action de dividende idem, 6000-6050; action ordinaire Chemin de fer du Katanga, 202-218; action de jouissance Welkenraedt, 17700-16800.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 2155-2105; action de dividende Bruxellois, 5950-5975; part sociale Le

Caire, 432,50-455; action de dividende Pays de Charleroi, 995-945.

Aux tramways et électricité (trusts) : Centrale Industrielle Electrique série B, 1205-1275; action ordinaire idem, 1490-1600; part sociale Compagnie Belge Chemins de fer et Entreprises, 850-905; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 592,50-602,50; action de capital Electrobél, 2230-2210; part de fondateur Electrorail se répète à 4250; action privilégiée Engétra, 1135-1125; Compagnie Orientale d'Electricité, 680-710; action ordinaire Tientsin, 2335-2405; action ordinaire Sofina, 11950-12600.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : action privilégiée Electricité du Bassin de Charleroi, 1120-1080; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3450-3325; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3525-3700; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7850-8000; action ordinaire Electricité de Sofia et Bulgarie, 3060-3210; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 11225-11450.

Aux industries métallurgiques : action de capital A. C. E. C., 525-570; action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 3250-3310; Cockerill, 795-860; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 1755-1800; Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, 505-540; Forges de Clabecq, 40900-41500; Forges de la Providence, 15150-15350; Hauts Fourneaux de Thy-le-Château et Marcinelle, 3060-3200; Métallurgique Espérance-Longdoz, 3660-3875; Ougrée-Marihaye, 940-1005; Usines et Fonderies de Baume et Marpent, 7875-8225; 1/10 de part de fondateur idem, 4840-4640.

Aux charbonnages et fours à coke : Beeringen, 542,50-572,50; Bonnier, 5680-5730; Centre de Jumet, 5425-5575; Gouffre, 12200-12450; Noël-Sart-Culpart, 7950-8250; Wéristér, 4875-5100.

Aux zincs, plombs et mines : 1/5 d'action privilégiée Nouvelle-Montagne, 360-402,50; part sociale Overpelt-Lommel-Corphalie, 715-745; Vieille-Montagne, 2280-2400.

Aux glaciers : Auvelais, 24325-24000; 1/5 d'action Charleroi, 4860-5000; Moustier-sur-Sambre, 13575-13700; Saint-Roch, 22250-21900.

Aux verreries : Chinwangtao Glass Cy, S. A., 625-640; Hamendes, 322,50-347,50; part sociale Industrie Mécanique du Verre, 417,50-442,50; part sociale Libbey-Owens, 740-770; Cristallerie du Val-Saint-Lambert, 542,50-585.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 1735-1800; Carrières de Porphyre de Quenast, 1725-1755; Carrières Unies de Porphyre, 5925-5850; part sociale Cimenteries et Briqueteries Réunion, 565-600; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale, 1335-1400; action ordinaire Ciments de Visé, 1770-1730.

Aux industries textiles et soieries : part sociale Enivaloise, 2035-2065; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 4325-4690; La Lainière à Verviers,

1195-1220; La Vesdre, 815-875; Linière Gantoise, 3400-3510; action de jouissance Manila, 2605-2970; Soie Viscose série B, 1290-1540; Union Cotonnière, 1205-1250.

Aux produits chimiques : Azote, 867,50-900; part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 1865-1950; part de fondateur Industries Chimiques, 1155-1200; Laeken, 2810-3000; action de dividende série B Union Chimique Belge, 440-395; Vedrin, 960-1080.

Aux entreprises coloniales : action ordinaire Sucrière Congolaise, 122-144; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 4050-4200; action privilégiée Katanga, 38550-38000; action ordinaire Katanga, 35650-37500; action privilégiée Kilo-Moto, 1555-1685; action de jouissance Kilo-Moto, 1020-1100; 1/3 d'action de dividende Simkat, 3212,50-3200; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3515-3760; action de capital Ciments du Katanga, 1140-1290; Trabeka, 1400-1460; Cominex, 480-565; Comuélé, 560-595; Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 2410-2500; Elakat, 495-545; action de capital Synkin, 752,50-815.

Aux plantations : part de fondateur Hallet, 3520-3800; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1385-1560; part de fondateur Nord de Sumatra, 1475-1590.

A l'alimentation : Bodega, 1825-1775; Glacières de Bruxelles, 2300-2080; action de dividende Moulins Rypens, 2660-2695; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 9150-9275; Brasseries d'Ixelles, 2840-2830; Brasseries de Koekelberg, 2890-2915.

Aux industries diverses : part sociale Couperie Belge-Américaine, 1145-1210; Englebert, 1725-1840; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4825-5000; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 2270-2150; action ordinaire Delcroix, 1545-1525; part sociale Papeteries de Saventhem, 1325-1340; action de dividende Nafta, 555-580; Pétrifina, 677,50-695.

Aux actions étrangères : Nitrate Railways, 422,50-457,50; Crédit Foncier de Santa-Fé, 960-1060; Molinos Rio Plata, 1910-1940; Barcelona Traction, 410-430; Brazilian Traction, 415,50-430; action ordinaire Securities, 232,50-241; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 123500-113500; action de dividende Cairo-Héliopolis, 1560-1610; Banque de Paris et des Pays-Bas, 2000-2165; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 1975-2210; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 14200-15050; part bénéficiaire Parisienne, 2985-3250.

Termes.

Arbed, 6430-6450; Banque de Paris et des Pays-Bas, 2010-2150; Barcelona Traction, 406,25-435; Brazilian Traction, 415-431,25; Chade, 1845-1865; Financière des Caoutchoucs, 243,75-262,50; Crégeco, 325-368,75; Electrobél, 2230-2285; Héliopolis, 1505-1555; Limbourg-Meuse, 1130-1150; Métro-Paris, 2180-2300; Royal Dutch, 4785-4940; Soengei, 1025-1090; action privilégiée Union Minière du Katanga, 3530-3750; action ordinaire Wagons-Lits, 106-116.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
21 février 1936.....	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
22 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
24 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
25 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
26 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
27 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
28 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
29 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
2 mars 1936	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
3 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
4 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
5 —	2, —	2,50	3, —	1,375	—	—	—	5,50	5, —
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1934	2,99	3,49	3,49	2,160	2,518	0,962	1,050	6,50	6, —
1935	2,19	2,72	3, —	2,062	—	1,307	1,249	6,21	5,71
1934 Décembre	2,50	3, —	3, —	2,380	2,500	1,406	1,411	6,50	6, —
1935 Janvier	2,50	3, —	3, —	2,375	—	1,514	1,514	6,50	6, —
Février	2,50	3, —	3, —	2,375	—	2,005	2,005	6,50	6, —
Mars	2,50	3, —	3, —	2,375	—	2,242	2,242	6,50	6, —
Avril	2,50	3, —	3, —	2,375	—	0,937	0,795	6,50	6, —
Mai	2, —	2,50	3, —	2,116	—	0,950	0,688	6,50	6, —
Juin	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
Juillet	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	1, —	6, —	5,50
Août	2, —	2,50	3, —	1,875	—	0,500	0,500	6, —	5,50
Septembre	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
Octobre	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
Novembre	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
Décembre	2, —	2,50	3, —	1,875	—	—	—	6, —	5,50
1936 Janvier	2, —	2,50	3, —	1,520	—	—	—	5,75	5,25
Février	2, —	2,50	3, —	1,448	—	—	—	5,50	5, —

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque au 5 mars 1936.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à 15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraites	
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale.	0,50	1,50	—	1,75	1,90	2, —	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,50	1,50	1,75	1,90	2, —	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,51	—	—	1,90	2, —	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,50	1,50	1,75	1,90	2, —	—	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,50	1,50	1,75	1,90	2, —	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	2,25	2,50	3, —	3,25	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Ret.	—	—	—	—	—	—	—	—	3, —	2, —

N. B. — Pour les cinq premières banques, les taux sont donnés nets d'impôts.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	GENEVE	MADRID	ITALIE (1)	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MONTREAL	BERLIN	VARSOVIE	BUCAREST (2)
	1 £ = 48,011 belgas	100 fr. = 59,135 b.	1 \$ = 5,8996 b.	100 fl. = 401,5083 b.	100 fr. = 192,736 b.	100 P. = 192,736 b.	100 lires = 52,5726 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 Kc. = 24,6628 b.	1 \$ = 9,9888 b.	100 M. = 237,946 b.	100 zl. = 112,056 b.	100 lei = 5,9748 b.
21 février 1936.....	29,29	39,20125	5,87	403,04	193,95	81,24	47,192071	151,025	147,15	130,775	24,63	5,8725	238,495	111,95	4,40
24 —	29,32625	39,19	5,87125	403,06	193,95	81,23	47,192071	151,20	147,35	130,975	24,62	5,8725	238,49	111,975	4,40
25 —	29,3325	39,19	5,8725	403,08	193,95	81,22	47,13646	151,225	147,45	131,—	24,63	5,875	238,39	112,—	4,40
26 —	29,32125	39,192	5,8765	403,16	193,925	81,22	47,13646	151,20	147,40	130,95	24,61	5,8765	238,48	111,975	4,40
27 —	29,30875	39,195	5,8730	403,18	193,925	81,22	47,13646	151,10	147,30	130,80	24,62	5,873	238,54	112,—	4,40
28 —	29,2775	39,1925	5,86875	403,01	193,90	81,22	47,13646	150,925	147,10	130,70	24,62	5,875	238,55	112,—	4,40
2 mars 1936.....	29,28	39,19375	5,86375	403,10	193,89	81,19	47,13646	150,975	147,15	130,75	24,62	5,875	238,53	112,—	4,40
3 —	29,2825	39,17875	5,86575	403,09	193,87	81,18	47,13646	150,975	147,15	130,80	24,62	5,875	238,49	111,97	4,40
4 —	29,285	39,09625	5,8630	402,98	193,50	81,05	47,13646	151,—	147,15	130,95	24,56	5,875	238,40	111,745	4,40
5 —	29,2525	39,0675	5,8675	402,92	193,45	80,98	47,05882	150,825	147,—	130,60	24,54	5,87375	238,30	111,675	4,40

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1934	21,640	28,206	4,2645 (*)	289,33	138,97	58,455	36,795	111,60	168,83
1935 3 premiers mois ..	20,737	28,248	4,2798	289,69	138,71	58,572	36,219	107,—	171,64
9 derniers mois ...	29,114	39,063	5,9183	400,81	192,47	80,95	48,501	150,13	238,42
1934 Décembre	21,128	28,196	4,2740	289,11	138,51	58,455	36,546	108,98	171,60
1935 Janvier	20,988	28,236	4,2903	289,41	138,57	58,526	36,603	108,24	171,56
Février	20,891	28,261	4,2855	289,59	138,68	58,573	36,364	107,72	171,69
Mars	20,331	28,248	4,3637	290,08	138,88	58,618	35,689	105,03	171,67
Avril	28,521	38,948	5,9013	398,22	191,05	80,71	48,936	147,08	237,98
Mai	28,839	38,852	5,8967	398,82	190,54	80,45	48,606	148,72	237,98
Juin	29,145	39,045	5,9061	400,81	193,—	80,923	48,852	150,31	238,09
Juillet	29,311	39,176	5,9169	402,09	193,67	81,229	48,80	151,19	238,39
Août	29,436	39,243	5,9289	401,41	193,84	81,319	48,69	152,02	239,06
Septembre	29,247	39,080	5,9296	400,56	192,76	80,968	48,406	150,81	238,69
Octobre	29,143	39,116	5,9367	402,16	193,16	81,060	48,318	150,03	238,87
Novembre	29,148	38,965	5,9172	401,24	191,94	80,758	48,068	150,30	238,02
Décembre	29,236	39,137	5,9313	402,01	192,25	81,13	47,83	150,73	238,66
1936 Janvier	29,298	39,128	5,908	402,59	192,87	81,08	47,397	151,05	238,60
Février	29,347	39,208	5,8707	403,05	193,90	81,24	47,205	151,32	238,76

(*) Moyenne pour les dix derniers mois.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
21 février 1936.....	—	D 0,01	D 0,17	D 0,15	R 0,00125	R 0,002	D 1,—	D 0,60
22 —	D 0,004	D 0,002	D 0,17	—	R 0,00100	R 0,002	D 1,—	—
24 —	D 0,005	D 0,002	D 0,18	D 0,16	R 0,00100	R 0,003	D 1,—	—
25 —	pair	R 0,002	D 0,18	D 0,17	R 0,00100	R 0,002	D 0,80	D 0,40
26 —	pair	R 0,003	D 0,19	D 0,18	R 0,00200	R 0,004	D 1,—	—
27 —	pair	R 0,002	D 0,19	D 0,17	R 0,00400	—	D 1,—	—
28 —	D 0,003	D 0,002	D 0,215	D 0,195	—	R 0,00375	D 1,—	D 0,80
29 —	D 0,004	D 0,004	D 0,22	D 0,20	—	R 0,00375	D 1,—	D 0,80
2 mars 1936	D 0,004	D 0,003	D 0,205	D 0,19	—	R 0,0035	D 1,—	D 0,80
3 —	D 0,004	D 0,002	D 0,200	D 0,18	—	R 0,0035	D 1,—	—
4 —	D 0,003	D 0,001	D 0,190	—	R 0,002	R 0,0030	D 1,—	—
5 —	D 0,002	pair	D 0,190	D 0,17	—	R 0,0030	D 0,90	—
à 3 mois :								
21 février 1936.....	D 0,014	D 0,012	D 0,71	D 0,68	R 0,0055	R 0,0060	D 3,20	D 3,—
22 —	D 0,005	D 0,002	—	D 0,68	R 0,0055	R 0,0065	D 3,—	D 2,60
24 —	D 0,006	D 0,004	D 0,70	D 0,68	R 0,0055	R 0,0065	D 3,—	—
25 —	D 0,002	pair	D 0,76	D 0,74	R 0,0060	R 0,0080	D 3,—	D 2,60
26 —	R 0,006	R 0,008	D 0,81	D 0,79	R 0,0070	—	D 3,—	D 2,60
27 —	pair	R 0,004	D 0,85	D 0,82	R 0,0075	R 0,0090	D 3,20	D 2,90
28 —	pair	R 0,002	D 0,88	D 0,86	R 0,008	R 0,0090	D 2,90	D 2,60
29 —	D 0,002	pair	D 0,89	D 0,86	R 0,008	R 0,0100	—	D 2,70
2 mars 1936	D 0,002	pair	D 0,85	D 0,82	R 0,007	R 0,0080	D 2,90	D 2,70
3 —	pair	R 0,002	D 0,78	D 0,74	R 0,007	R 0,0085	D 2,90	D 2,70
4 —	D 0,002	pair	D 0,85	D 0,82	R 0,007	R 0,0090	D 2,90	D 2,70
5 —	D 0,004	D 0,002	D 0,86	D 0,82	R 0,008	R 0,0090	D 3,10	D 2,90

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. et hôtelières	Tramw. ch. de f. économ. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice p. r. au mois précédent																		
1936 3 février	102	100	101	100	101	108	105	108	111	105	122	100	126	107	116	113	115	111
2 mars	101	100	100	100	100	100	100	101	100	99	110	101	100	99	96	109	101	103
Indice p. r. au 1 janv. 1928 (*)																		
1935 2 janvier	119	126	128	103	117	25	24	24	20	45	33	45	10	39	14	14	25	27
1 ^{er} février	119	127	130	105	118	24	24	24	20	45	32	46	11	38	14	15	25	27
1 ^{er} mars	120	127	132	105	119	23	23	23	19	42	29	43	9	37	13	14	23	25
15 mars	112	125	129	102	114	23	24	22	20	44	30	43	9	38	13	16	23	26
Début avril	118	126	123	103	115	29	31	28	25	50	42	55	13	48	19	19	28	32
1 ^{er} mai	123	126	130	106	119	32	40	31	31	54	45	62	16	57	26	26	35	38
3 juin	122	131	138	107	122	33	42	33	32	57	50	80	22	59	28	26	37	40
1 ^{er} juillet	118	132	139	109	122	31	39	30	30	54	44	76	20	59	26	24	33	37
1 ^{er} août	120	132	139	109	123	30	34	27	29	53	42	72	18	56	24	25	30	36
2 septembre	119	134	141	110	124	29	33	25	26	50	39	66	17	56	23	23	28	33
1 ^{er} octobre	119	131	141	110	123	29	31	24	26	50	42	64	17	56	23	23	28	33
4 novembre	119	132	139	109	122	30	32	26	28	54	48	75	22	60	20	27	31	36
2 décembre	119	134	140	110	123	31	33	27	28	55	52	80	22	63	29	27	31	37
1936 2 janvier	121	134	141	107	123	32	35	28	30	55	57	98	24	64	31	28	32	39
3 février	124	134	143	107	124	34	36	30	33	58	70	98	30	68	36	32	37	43
2 mars	124	134	143	108	124	34	36	31	33	57	77	98	30	68	35	34	37	44

(*) Les indices de 1935 des titres à revenu variable ont été corrigés d'après les résultats du calcul de l'indice annuel au 2 janvier 1936.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1903, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1933 3 janvier	66,25	4,53	—	—	233,—	5,36	62,—	6,45	62,40	6,41
1934 2 janvier	67,—	4,48	—	—	224,—	5,58	61,—	6,56	61,50	6,52
1935 2 janvier	74,—	4,05	—	—	248,50	5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1 ^{er} février	73,25	4,10	—	—	253,—	4,94	75,—	5,33	75,50	5,30
1 ^{er} mars	74,50	4,03	—	—	250,50	4,99	75,50	5,30	76,50	5,23
3 avril	75,—	4,—	—	—	235,—	5,32	81,—	4,94	85,—	4,71
1 ^{er} mai	80,—	3,75	—	—	243,50	5,13	89,—	4,49	89,—	4,49
3 juin	78,50	3,82	96,75	4,13	249,—	4,22	93,—	4,30	94,—	4,26
1 ^{er} juillet	77,25	3,88	91,70	4,36	248,—	4,23	93,—	4,30	90,50	4,42
1 ^{er} août	78,75	3,81	92,375	4,33	256,—	4,10	93,75	4,27	92,15	4,34
2 septembre	77,—	3,90	92,15	4,34	249,—	4,22	92,—	4,35	91,90	4,35
1 ^{er} octobre	76,25	3,93	92,05	4,35	246,—	4,27	91,—	4,40	89,50	4,47
4 novembre	77,—	3,90	91,60	4,37	249,—	4,22	88,—	4,55	88,30	4,53
2 décembre	77,—	3,90	92,—	4,35	254,—	4,13	91,—	4,40	90,50	4,42
1936 2 janvier	78,75	3,81	93,55	4,28	258,—	4,07	91,50	4,37	92,50	4,32
3 février	80,50	3,73	95,85	4,17	264,—	3,98	94,—	4,26	93,60	4,27
2 mars	80,25	3,74	96,55	4,14	264,—	3,98	93,50	4,28	93,35	4,28

(*) 5 p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 16 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brais, anthr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage Charleroi	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1934 Moyenne mensuelle	224,25	110,75	105,—	134,25	109,25	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 0-3	5-10-0
1935 Moyenne mensuelle	228,25	118,75	110,50	129,25	115,—	316,25	515,—	552,50	587,50	587,50	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
1934 Décembre	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
1935 Janvier	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Février	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Mars	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Avril	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Mai	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Juin	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Juillet	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Août	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Septembre	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Octobre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Novembre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Décembre	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
1936 Janvier	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Février	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Bourre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1934 Moyenne mensuelle	62,09	56,58	61,64	63,57	32,35	65,47	18,28	14,23	0,47
1935 Moyenne mensuelle	76,56	68,32	81,63	75,63	41,15	89,81	17,90	16,18	0,52
1934 Novembre	62,15	67,11	64,83	73,96	31,71	71,33	19,58	13,20	0,77
Décembre	60,75	66,93	64,77	74,57	30,60	81,81	19,45	13,—	0,57
1935 Janvier	59,49	64,58	65,68	76,45	29,54	83,93	20,33	13,—	0,52
Février	58,52	62,09	66,95	75,70	29,62	86,89	18,34	12,94	0,38
Mars	58,43	60,41	67,51	74,63	28,34	86,17	16,46	13,13	0,29
Avril	76,50	72,23	83,16	81,78	33,70	84,86	16,63	15,38	0,31
Mai	78,37	74,53	86,68	83,89	41,79	96,76	15,08	16,90	0,32
Juin	79,—	75,68	94,10	85,27	62,56	95,72	14,73	16,44	0,38
Juillet	72,90	64,—	92,05	66,94	67,43	81,23	15,19	17,12	0,46
Août	76,57	66,03	77,31	62,16	49,05	86,90	17,44	17,65	0,58
Septembre	84,53	70,39	80,15	73,88	37,84	89,53	19,40	17,38	0,60
Octobre	89,70	71,54	88,06	76,40	36,36	92,27	19,91	17,85	0,79
Novembre	89,09	63,40	89,24	75,12	38,02	95,45	20,65	18,25	0,83
Décembre	95,58	69,75	88,72	75,40	39,61	98,35	20,58	18,06	0,79
1936 Janvier	102,38	70,77	88,01	76,44	47,60	108,26	20,97	18,10	0,68

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1934 Moyenne mensuelle	86.483	125.114	366	320	584	29	436	462	2.197	22,8	3.275
1935 Moyenne mensuelle	82.990	120.165	381	323	571	27	432	473	2.207	22,6	3.323
1934 Novembre.....	85.122	122.940	376	331	585	28	434	484	2.238	22,8	3.532
Décembre	84.762	122.356	362	317	577	28	436	464	2.184	21,9	3.576
1935 Janvier	85.339	122.662	391	331	574	25	443	474	2.238	22,9	3.589
Février	82.634	119.102	352	306	523	24	405	433	2.044	21,1	3.582
Mars	83.010	119.720	375	309	564	28	433	462	2.170	21,9	3.594
Avril	82.462	118.963	381	324	567	27	426	450	2.175	22,4	3.628
Mai	82.140	119.203	375	325	489	26	439	478	2.132	22,1	3.404
Juin	82.729	119.962	363	312	574	27	415	458	2.148	22,1	3.329
Juillet	81.453	118.440	392	321	591	27	431	481	2.243	23,6	3.452
Août	82.356	119.542	396	312	591	27	441	477	2.245	23,2	3.535
Septembre	82.157	119.322	370	329	576	25	434	465	2.198	22,4	3.326
Octobre	83.356	121.045	424	347	624	30	460	516	2.402	24,6	3.041
Novembre.....	84.322	122.294	365	335	585	27	400	493	2.205	22,1	2.836
Décembre.....	83.918	121.728	384	324	594	28	460	492	2.283	22,4	2.558
1936 Janvier	84.264	122.207	433	370	636	31	496	561	2.527	24,8	2.498

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1934 Moyenne mensuelle	364	3.674	113	817	37 (2)	242	242	4,0	181	4,8
1935 Moyenne mensuelle	391	3.644	114	792	42 (2)	255	247	5,1	192	4,5
1934 Novembre.....	359	3.715	110	777	37	223	248	4,0	182	4,5
Décembre	368	3.668	106	798	37	260	243	3,2	167	4,3
1935 Janvier	371	3.661	105	766	39	248	242	3,4	185	4,7
Février	339	3.655	96	762	38	230	229	4,0	168	3,8
Mars	371	3.667	104	752	37	252	246	4,6	192	4,1
Avril	367	3.595	111	764	39	252	246	4,8	190	4,8
Mai	394	3.593	110	787	40	271	268	5,6	212	4,4
Juin.....	382	3.706	110	821	41	258	241	5,0	176	3,6
Juillet	413	3.623	100	795	41	263	250	5,8	181	4,4
Août	410	3.621	110	792	40	259	251	5,7	191	5,1
Septembre	398	3.619	116	811	40	239	225	5,0	178	4,7
Octobre.....	415	3.659	132	803	41	260	255	6,0	216	4,9
Novembre.....	407	3.607	136	825	41	258	250	5,8	210	4,5
Décembre.....	424	3.721	133	824	42	270	260	5,6	204	4,5
1936 Janvier	426	3.699	136	848	42	273	268	5,7	210	4,1

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail.

(2) Au 31 décembre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

PÉRIODES	Coron Production semestr. de filés	LAINE		SUCRES				BRASSE- RIES Quantité de farines déclarées	DISTIL- LERIES Production d'alcools
		Condition- nements de Verviers et de Dison (laine con- ditionnée ou simpl. pesée) (5)	Stocks de peignés dans les peiguages à façon (à fin de mois)	Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclara- tions en consom- mation		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(Tonnes)					(Hectol.)
1934 Moyenne mensuelle	21.000 (1)	1.306	3.461	20.773	14.380	118.230	15.079	16.322	31.784
1935 Moyenne mensuelle	22.396 (2)	2.230	3.491	18.517	16.616	120.750	16.552	15.938	33.057
1934 Novembre	22.396 (2)	1.598	3.066	132.788	20.199	195.465	17.629	14.250	23.802
Décembre		1.652	3.172	34.490	15.602	213.014	15.400	15.904	39.224
1935 Janvier	26.714 (1)	1.900	3.366	161	13.639	193.043	14.565	13.481	32.411
Février		1.626	3.479	289	13.897	170.853	12.163	12.129	28.375
Mars		1.807	3.699	101	21.501	141.127	16.431	15.027	33.848
Avril		2.499	3.612	—	17.432	121.559	22.070	16.118	33.655
Mai		2.629	3.252	—	19.163	104.536	15.278	16.283	28.186
Juin		2.008	3.296	—	14.080	94.899	13.157	17.874	30.098
Juillet		1.872	3.419	—	15.584	80.367	18.748	20.363	34.584
Août		1.960	3.697	—	14.687	59.365	16.460	18.532	35.534
Septembre		2.252	3.723	—	14.913	28.871	19.253	15.799	32.789
Octobre		2.906	3.620	73.048	20.470	78.013	19.370	14.482	35.449
Novembre		3.069	3.269	131.586	21.428	185.236	16.687	15.812	34.276
Décembre		2.234	3.461	17.024	12.698	191.137	14.441	15.355	37.482
1936 Janvier	2.645	3.421	525	12.073	182.598	13.820	14.391		

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclara- tions en consom- mation	Déclara- tions à l'exporta- tion	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		extrait au Congo (3)	
					Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs (Milliers de francs)	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (4)
	(Tonnes)			(Millions de tiges)			(Tonnes)	(Milliers de francs)	(Kilogrammes)	
1934 Moyenne mensuelle	3.183	3.166	14	4.046	1.602	2.089	1.499	5.053	538,9	904,2
1935 Moyenne mensuelle	3.818	3.796	19	4.194	1.941	2.481	1.659	6.014	589,0	
1934 Novembre	3.509	3.510	2	4.455	1.607	2.188	1.816	5.350	582,1	987,4
Décembre	3.585	3.556	24	3.811	1.228	2.425	1.396	5.668	527,0	965,4
1935 Janvier	3.664	3.649	2	3.837	2.258	2.487	1.288	4.872	591,8	995,7
Février	3.213	3.200	21	4.107	1.584	1.969	1.146	3.938	550,3	946,0
Mars	3.400	3.377	33	4.296	1.708	2.196	1.895	6.006	579,8	1.017,1
Avril	3.668	3.651	14	4.259	4.264	2.002	1.836	6.898	586,2	1.005,3
Mai	3.412	3.401	11	4.075	2.218	1.816	1.636	4.962	618,7	1.064,2
Juin	3.161	3.135	22	3.585	1.039	2.329	1.275	4.721	581,0	1.002,7
Juillet	3.193	3.167	23	4.254	1.121	2.586	1.605	5.770	606,8	1.064,0
Août	3.994	3.966	21	3.806	1.527	2.445	1.891	6.497	623,3	1.100,7
Septembre	4.034	4.007	12	4.270	1.600	2.972	1.897	6.859	582,5	1.020,9
Octobre	5.161	5.147	10	4.636	2.525	3.186	1.924	7.331	606,7	
Novembre	4.236	4.220	11	4.337	1.454	2.691	1.635	6.460	606,4	
Décembre	4.683	4.637	45	4.863	1.991	3.189	1.886	7.855	535,2	
1936 Janvier	4.356	4.329	2	4.940	1.460	2.417	1.365	5.797	584,7	

(1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.

(2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.

(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.

(4) A partir de 1934, production partielle se rapportant à 18 mines sur 19 en exploitation.

(5) Non compris en 1934 les chiffres du nouveau conditionnement de l'Est, à Heusy.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	(francs)		
IMPORTATIONS :														
1934 L'année	10,5	39,6	3.799	2.902	27.270	6.865	667	3.897	319,2	31.747	14.022	442		
1935 L'année	13,5	44,0	3.507	3.449	26.412	8.859	673	4.666	317,0	30.606	17.325	566		
1934 Novembre.....	1,0	3,1	267	224	2.194	568	52	322	31,8	2.513	1.150	457		
Décembre	1,1	3,7	301	235	2.272	632	52	306	16,9	2.626	1.194	455		
1935 Janvier	0,7	2,3	241	206	2.117	593	41	249	24,1	2.399	1.075	448		
Février	0,6	2,2	263	219	2.007	539	48	282	15,7	2.319	1.058	456		
Mars	1,2	3,8	302	235	2.138	573	58	330	18,5	2.499	1.160	464		
Avril	1,3	4,5	234	262	2.124	642	62	410	13,0	2.421	1.331	550		
Mai	1,1	3,4	271	270	2.162	816	69	491	29,8	2.503	1.610	643		
Juin	0,8	2,4	260	261	2.091	715	59	443	37,6	2.411	1.459	605		
Juillet	1,1	3,2	278	263	2.255	821	59	417	48,0	2.593	1.552	598		
Août	1,1	3,4	286	268	2.152	742	59	378	17,6	2.498	1.409	564		
Septembre	1,3	4,6	328	323	2.302	704	51	384	28,3	2.683	1.443	538		
Octobre	1,9	6,1	415	435	2.318	824	66	446	15,1	2.801	1.726	616		
Novembre.....	1,4	4,3	284	338	2.278	854	51	424	25,5	2.613	1.647	630		
Décembre.....	1,1	3,7	345	368	2.423	1.008	55	425	43,7	2.824	1.848	654		
1936 Janvier.....	1,5	5,7	366	374	2.212	1.022	51	400	28,4	2.630	1.830	696		
EXPORTATIONS :														
1934 L'année	6,1	49,7	554	779	14.217	5.352	5.212	7.360	254,9	19.989	13.795	690	- 227	98,4
1935 L'année	8,0	66,1	560	873	14.736	6.854	4.995	8.014	339,5	20.299	16.146	795	- 1.179	93,2
1934 Novembre.....	0,2	1,7	58	76	1.068	468	420	610	20,5	1.546	1.177	761	+ 27	102,3
Décembre	0,5	4,0	53	74	1.015	445	369	573	22,2	1.438	1.118	777	- 76	93,6
1935 Janvier	0,4	2,9	63	74	1.053	487	405	600	18,8	1.522	1.184	778	+ 109	110,1
Février	0,4	2,7	51	59	933	435	365	524	26,7	1.349	1.048	777	- 10	99,1
Mars	0,9	7,2	51	59	1.051	476	403	568	21,5	1.506	1.132	752	- 28	97,6
Avril	1,1	8,8	46	70	1.043	487	411	596	12,6	1.501	1.175	782	- 156	88,2
Mai	0,6	4,7	35	68	1.177	572	421	639	67,7	1.634	1.352	828	- 258	84,0
Juin	0,8	6,5	44	75	1.273	594	466	706	33,3	1.785	1.415	793	- 44	97,0
Juillet	1,0	7,5	37	70	1.265	560	449	704	16,6	1.752	1.358	775	- 194	87,5
Août	0,7	5,7	38	65	1.302	528	406	671	19,1	1.747	1.289	738	- 120	91,5
Septembre	0,7	6,2	42	64	1.445	589	404	692	33,7	1.892	1.385	732	- 59	95,9
Octobre.....	0,6	6,1	53	88	1.523	743	477	819	32,6	2.055	1.687	821	- 39	97,8
Novembre.....	0,4	4,3	52	87	1.326	725	406	748	28,8	1.784	1.593	893	- 54	96,7
Décembre.....	0,3	3,5	48	93	1.346	693	385	748	28,0	1.780	1.565	879	- 283	84,7
1936 Janvier.....	0,5	4,1	56	90	1.357	737	373	727	21,6	1.786	1.580	885	- 250	86,3

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

JANVIER 1936.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves figurant au bilan	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement pendant le mois	Dettes obligataires (2)	Coupons bruts payables pendant le mois (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(Milliers de francs)										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.										
1. Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	166.114	7.609
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières	14	11	3	43.050	751	1.971	153	934	124.514	6.308
4. Exportations, importations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de fer et métaux	1	—	1	100	39	—	39	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	3	3	—	4.500	267	431	—	301	7.244	410
7. Comm. de prod. alimentaires	5	3	2	5.200	388	508	44	319	1.775	107
8. Commerces divers	23	17	6	33.475	3.585	3.004	1.369	1.059	17.160	1.205
9. Sucrieries	2	2	—	11.520	810	179	—	190	13.621	692
10. Meuneries	2	2	—	30.000	999	3.658	—	2.227	—	—
11. Brasseries	5	5	—	16.774	39.455	5.206	—	2.619	16.513	1.065
12. Distilleries d'alcool	1	1	—	1.000	1.114	99	—	80	—	—
13. Autres industr. alimentaires	3	2	1	1.250	7.368	222	49	120	1.520	99
14. Carrières	2	2	—	4.500	15.837	1.084	—	—	1.772	111
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	58.987	3.420
16. Mines et autres industr. extr.	—	—	—	—	—	—	—	—	1.000	60
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	508	20
18. Électricité	1	1	—	126.400	6.000	32.113	—	27.112	123.770	6.394
19. Constructions électriques	1	1	—	500	22	5	—	—	8.183	497
20. Hôtels, théâtres, cinémas	5	4	1	5.622	1.443	1.610	497	—	1.450	76
21. Imprimerie, publicité	—	—	—	—	—	—	—	—	425	27
22. Textiles (lin, cot., laine, soie)	10	8	2	20.640	21.897	1.185	89	625	17.244	1.144
23. Mat. art. et prod. céramique	5	4	1	2.475	820	408	21	394	2.654	186
24. Métallurg. et constr. mécan.	5	4	1	60.152	21.506	3.954	267	1.693	157.594	9.255
25. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	2	2	—	625	28	38	—	—	1.688	84
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	12.206	788
28. Produits chimiques	4	3	1	38.650	33.767	897	2	258	71.650	3.628
29. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	1	—	1	4.500	4.722	—	19	—	—	—
31. Automobiles	1	—	1	1.400	1.112	—	271	—	1.040	74
32. Verreeries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries	1	1	—	3.750	74.309	4.402	—	3.900	83.050	4.568
34. Industries diverses	9	9	—	35.729	4.753	3.639	—	1.415	10.505	543
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	13.497	403
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	3	3	—	639	63	179	—	60	15.915	955
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	2.355	118
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	2	2	—	135	36	74	—	66	—	—
TOTAL...	111	90	21	452.586	225.743	64.866	2.820	43.372	933.954	49.846
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.										
1. Banques et sociétés financ.	1	1	—	50.000	57.267	1.948	—	300	5.750	402
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	2.550	158
3. Sociétés industrielles	1	1	—	3.101	14	140	—	123	12.000	840
4. Sociétés agricoles	—	—	—	—	—	—	—	—	10.250	512
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	438.176	26.192
TOTAL...	2	2	—	53.101	57.281	2.088	—	423	468.726	28.104
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.										
1. Société d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	93.194	5.444
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	11.535	487
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	1	1	—	3.250	398	183	—	97	88.268	4.474
TOTAL...	1	1	—	3.250	398	183	—	97	192.997	10.405
TOTAL GÉNÉRAL...	114	93	21	508.937	283.422	67.137	2.820	43.892	1.595.677	88.355

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de janvier (milliers de francs) :

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	51.422
Coupons d'emprunts de la Colonie	291
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	25.758
Coupons d'emprunts d'organismes divers	54.199

TOTAL... 131.670

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État 83.155

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

JANVIER 1936.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL				Émissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée			coopératives et unions du crédit		(Actions)			Nombre	Montant	Liquidations			Fusions		Nombre	Montant		
	Nom-bre	Montant nominal	Montant libéré	Nom-bre	Montant minimum	Nom-bre	Capital ancien	Augmen-tation nominale			Montant libéré			Nom-bre	Montant			Nom-bre	Montant
									Nombre	Montant						Nombre	Montant		
1. Banques	—	—	—	—	—	1	1.250	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	2	110	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières	7	13.280	7.489	4	631	3	57.000	6.400	5.600	—	—	—	8.152	2	17.000	3	5.850	6	76.130
4. Exportations, importations	1	60	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	1	800	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	2	250	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	180	—	—	—	—	—	—
6. Commerce d'habillement et ameubl.	4	630	480	2	22	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3.220	—	—	—	—
7. Commerce de produits alimentaires.	5	2.070	2.070	4	83	1	50	10	10	—	—	—	1.930	—	—	—	—	1	1.500
8. Commerces divers	30	4.790	4.462	12	969	3	800	300	300	—	—	—	1.832	3	1.500	—	—	6	2.659
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	4	4.261	4.261	—	—	1	10.000	20.000	20.000	—	—	—	24.156	1	300	1	8.001	—	—
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	6	30.660	30.420	1	1	—	—	—	—	—	—	—	30.090	4	2.850	—	—	—	—
14. Carrières	—	—	—	1	111	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.300
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Électricité	—	—	—	—	—	1	20.000	46.000	46.000	—	—	—	46.000	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	1	500	500	1	1.000	1	2.500	1.357	1.357	—	—	—	1.356	—	—	—	—	1	2.092
20. Hôtels, théâtres, cinémas	1	120	120	1	50	1	90	150	150	—	—	—	195	—	—	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	6	1.172	742	2	12	—	—	—	—	—	—	—	71	1	25	—	—	1	2.000
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	8	3.992	3.162	1	400	1	10.000	5.000	5.000	—	—	—	2.670	2	5.400	—	—	2	13.650
23. Matériaux artificiels et céramiques.	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50	—	—	—	—	—	—
24. Métallurgie et construction mécaniq.	3	800	454	—	—	—	—	—	—	1	6.000	—	218	1	90	—	—	2	440
25. Construction (bâtim. et trav. publics)	2	600	350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales ...	2	12.350	6.125	—	—	1	19.932	5.980	5.980	—	—	3.887	—	—	—	—	—	3	15.000
28. Produits chimiques	3	760	724	—	—	—	—	—	—	—	—	—	480	—	—	—	—	—	—
29. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	6	1.660	1.490	—	—	—	—	—	—	—	—	—	675	1	1.000	—	—	1	345
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	1	10	10	1	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	2	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	95	78.275	63.464	32	3.331	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	3.887	118.095	19	32.185	4	13.851	24	115.116

(*) Coopératives et Unions du Crédit : 6 sociétés dissoutes au capital minimum de 78.000 francs.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN JANVIER 1936.**

II. — Groupement des sociétés anonymes et en commandite par actions selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Actions)				Émissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscr. et augm. de capital	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL		
	Nom- bre	Mon- tant nominal	Mon- tant libéré	Nom- bre	Capital ancien	Augm. nominale	Mon- tant libéré	Nom- bre	Mon- tant			Liquid.	Fusions		Montant	Montant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.

En Belgique.....	93	65.925	57.339	13	101.690	79.417	78.617	1	6.000	—	118.095	32.185	13.851	100.116
En Belgique et à l'étr...	—	—	—	1	19.932	5.980	5.980	—	—	3.887	—	—	—	—
Au Congo belge.....	2	12.350	6.125	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.000
TOTAL...	95	78.275	63.464	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	3.887	118.095	32.185	13.851	115.116

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

Jusqu'à 1 million....	86	18.219	15.654	7	52.190	1.660	860	—	—	—	7.948	6.185	—	3.444
De plus de 1 à 5 millions	5	10.056	6.941	4	19.500	11.757	11.757	—	—	—	10.322	14.000	5.850	18.072
De plus de 5 à 10 mill.	1	8.000	4.869	1	19.932	5.980	5.980	1	6.000	3.887	3.825	—	8.001	31.900
De plus de 10 à 20 mill.	3	42.000	36.000	1	10.000	20.000	20.000	—	—	—	50.000	12.000	—	11.700
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	1	20.000	46.000	46.000	—	—	—	46.000	—	—	60.000
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 100 millions.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	95	78.275	63.464	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	3.887	118.095	32.185	13.851	115.116

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)	PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES		OPÉRATIONS BANCAIRES CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
			Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouverture de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	<i>milliers de fr.</i>		<i>milliers de fr.</i>	<i>millions</i>	<i>milliers de francs</i>					
1934 Moyenne mens...	205.903	Année 1934.....	350.000	(3)	499.740	175.829	170.401	223.400		
1935 Moyenne mens...	205.146	Année 1935.....	160.000	fr. fr. 700	452.204	145.942	206.355	192.020		
		1934 Décembre.....	—	(3)	33.329	143.251	15.888	32.886		
1934 Novembre.....	157.691	1935 Janvier.....	—	fr. fr. 475	55.963	2.804	11.586	26.128		
Décembre.....	204.887	Février.....	—	—	18.013	1.530	9.436	11.287		
1935 Janvier.....	190.233	Mars.....	—	fr. fr. 225	27.344	2.082	20.126	11.742		
Février.....	275.888	Avril.....	100.000	—	22.531	1.370	19.598	12.834		
Mars.....	268.923	Mai.....	—	—	77.549	5.566	24.667	5.580		
Avril.....	176.196	Juin.....	—	—	34.719	2.957	32.111	10.699		
Mai.....	210.280	Juillet.....	—	—	42.805	1.561	19.895	17.853		
Juin.....	162.391	Août.....	—	—	15.183	6.880	20.511	11.254		
Juillet.....	294.488	Septembre.....	—	—	30.369	798	13.302	14.374		
Août.....	161.867	Octobre.....	—	—	39.370	3.346	12.054	27.489		
Septembre.....	156.086	Novembre.....	(4)	—	24.292	3.817	8.907	20.846		
Octobre.....	238.566	Décembre.....	60.000	—	64.066	113.231	14.162	22.834		
Novembre.....	152.007	1936 Janvier.....	—	—	21.041	2.792	17.159	20.310		
Décembre.....	174.824	Février.....	—	(5) £ 8,6	33.128	3.023	9.258	15.661		
1936 Janvier.....	212.334			(6) Kr. suéd. 20						

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Il a été émis en Hollande, en décembre 1934, pour 1.500 millions de francs de bons du Trésor, à 3 mois, renouvelables, au taux de 4,75 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(4) Il a été émis, en novembre 1935, par la ville d'Anvers, un emprunt bons de caisse de 35 millions de francs à un an, 4,50 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(5) Emprunt de conversion de £ 8.600.000, 4 p. c., émis en Angleterre et en Hollande à 98,50.

(6) Emprunt de conversion de Kr. suédoises 20.000.000, 4 p. c., émis en Suède à 98.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves figurant au bilan	RÉSULTATS NETS		Dividende brut distribué aux actionnaires	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
Année 1934	7.334	4.275	3.059	48.685.737	—	3.003.041	1.669.209	2.182.970	10.512.906	571.252
Année 1935	7.183	4.324	2.859	44.715.205	—	2.875.215	1.219.768	2.167.319	10.292.678	564.900
1934 Novembre	260	153	107	3.302.387	—	243.444	124.271	191.261	982.900	33.919
Décembre	296	164	132	3.427.056	—	191.928	61.399	151.182	634.486	37.186
1935 Janvier	112	71	41	496.507	—	67.281	19.556	53.652	1.513.536	85.647
Février	183	115	68	412.785	—	20.056	15.113	12.209	533.616	31.300
Mars	1.249	771	478	5.181.144	—	377.564	86.324	308.864	644.724	35.813
Avril	1.527	874	653	6.384.604	—	346.731	207.371	242.052	749.369	41.809
Mai	1.143	667	476	8.728.772	—	615.927	264.806	447.572	871.611	44.309
Juin	624	393	231	3.215.437	—	192.852	116.573	154.532	728.186	39.151
Juillet	363	227	136	5.153.370	—	230.899	65.462	214.916	1.478.090	82.299
Août	154	90	64	1.351.984	—	50.508	27.353	33.898	573.219	33.579
Septembre	244	141	103	942.818	—	68.997	31.173	43.877	634.400	34.166
Octobre	559	369	190	4.792.791	—	312.002	161.588	204.803	785.550	44.864
Novembre	260	167	93	3.304.991	—	288.439	86.374	226.111	979.608	48.929
Décembre	277	187	90	3.266.733	—	233.804	32.036	178.285	800.769	43.034
1936 Janvier	114	93	21	508.937	283.422	67.137	2.820	43.892	1.595.677	88.355

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

(Sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	APPORTS EN NATURE compris dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	ACTIONS			Nombre	Montant					
				Nombre	Capital ancien	Augment. nominale			Montant libéré				
Année 1934	594	1.401.297	1.209.700	189	1.741.069	666.130	605.910	21	99.960	2.167.387	13.084	1.491.326	437.328
Année 1935	770	1.410.076	1.336.064	256	3.018.270	1.480.408	1.325.847	24	191.650	3.082.134	129.174	2.065.677	917.058
1934 Novembre ...	40	173.295	164.048	18	202.130	121.365	117.063	—	—	294.660	150	215.099	66.162
Décembre	58	776.404	657.411	28	260.092	146.767	146.216	2	24.750	947.921	—	744.336	84.041
1935 Janvier	50	347.441	343.009	19	110.940	149.297	141.682	2	2.700	499.438	6.100	421.710	71.781
Février	65	428.075	416.655	16	71.175	182.325	173.139	4	8.500	618.900	50.350	502.483	146.161
Mars	57	52.896	42.456	12	34.213	17.867	12.212	3	6.000	76.763	—	42.539	18.129
Avril	48	20.116	17.651	22	61.365	49.355	49.191	3	5.500	74.971	—	29.457	42.885
Mai	45	26.170	22.215	26	134.770	77.535	28.037	1	3.000	106.755	—	20.720	30.532
Juin	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	3	85.800	519.290	57.500	309.836	257.539
Juillet	52	57.144	46.616	19	211.781	202.904	201.845	2	26.450	286.498	—	223.600	51.311
Août	51	31.061	29.433	9	74.010	21.480	19.830	2	600	53.141	—	22.707	27.156
Septembre ...	60	30.803	25.947	15	38.655	72.185	70.993	—	—	102.988	—	88.367	8.573
Octobre	67	57.493	55.592	17	126.305	41.766	40.693	2	2.200	101.459	—	81.330	17.155
Novembre	78	69.237	62.293	16	295.660	110.670	55.553	1	900	180.807	3.724	76.492	45.978
Décembre ...	142	233.067	221.323	51	1.031.611	178.057	163.471	1	50.000	461.124	11.500	246.436	199.858
1936 Janvier	95	78.275	63.464	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	169.672	3.887	118.095	39.853

(*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1934	2.823	2.746	2.638	8.207	—
Année 1935	2.625	2.774	2.935	8.334	—
1934 Novembre	242	222	208	672	7.514
Décembre	260	224	210	693	8.207
1935 Janvier	271	208	198	677	677
Février	249	188	192	629	1.306
Mars	199	217	228	645	1.951
Avril	199	243	275	718	2.669
Mai	231	244	273	748	3.417
Juin	169	228	251	648	4.065
Juillet	192	234	247	672	4.737
Août	158	248	229	635	5.372
Septembre	195	231	261	687	6.059
Octobre	251	245	273	770	6.829
Novembre	243	246	253	742	7.571
Décembre	266	241	256	763	8.334
1936 Janvier	338	229	254	820	820

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 31 janvier 1936 pour les exercices 1935 et 1936
(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

	Exercice 1935		Exercice 1936		Janvier 1936	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (1/12 ^e)	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1935	l'exerc. 1936
I. Contributions directes	2.003	2.914	138	254	199	138
II. Douanes et accises	2.773	2.791	210	232	19	210
dont douanes	1.456	1.468	126	123	—	126
accises	1.095	1.084	70	91	15	70
III. Enregistrement	2.935	2.592	252	257	1	252
dont enregistrement et transcr.	521	360	40	47	—	40
successions	185	192	17	19	1	17
timbre, taxe de transm.	2.187	2.005	192	187	—	192
Total ...	7.711	8.298	600	743	220	600
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	— 587		— 143			

NOTE. — L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1933 3 janvier	123/8	23.935,37	16 1/2	287,70	83,20
1934 2 janvier	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1935 2 janvier	140/10 1/2	23.822,36	24 5/8	375,15	63,50
1 ^{er} février	142/4	23.994,61	24 5/16	369,24	64,98
1 ^{er} mars	145/1	23.961,14	26 1/16	387,78	61,79
1 ^{er} avril	145/8 1/2	33.026,65 (3)	28 7/16	580,70 (3)	56,87
1 ^{er} mai	145/0	33.058,40	34 1/2	708,61	46,65
3 juin	142/0	33.082,07	33 1/2	703,11	47,06
1 ^{er} juillet	141/4 1/2	33.186,45	31 1/4	660,87	50,22
1 ^{er} août	140/9 1/2	33.213,61	30 3/16	641,57	51,77
2 septembre	140/3	33.273,24	29,—	619,82	53,68
1 ^{er} octobre	141/7 1/2	33.088,62	29 3/8	618,29	53,52
4 novembre	141/5	33.136,56	29 1/2	622,74	53,21
2 décembre	141/0	33.044,59	29 1/4	617,57	53,51
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
3 février	140/11	33.248,76	19 13/16	421,14	78,95
2 mars	141/1 1/2	33.212,84	19 1/2	413,44	80,33

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.
 (2) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (3) Dévaluation du franc belge (arrêté royal du 31 mars 1935).

Banque Nationale de Belgique

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Loi du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue
						Particuliers	Trésor	
Année 1934	13.265.240	3.480.181	286.917	1.727.786	17.473.502	1.353.811	434.884	19.262.197
Année 1935 { jusqu'au 31 mars	12.497.675	6.874.357	724.515	1.037.962	19.796.655	3.956.095	165.065	23.917.815
{ depuis le 1 ^{er} avril	16.881.985							
1934 Décembre	12.518.231	3.372.888	573.620	1.718.246	17.616.405	974.475	159.083	18.749.963
1935 Janvier	12.747.604	3.634.323	732.452	1.699.257	17.984.917	1.192.494	228.549	19.405.960
Février	12.676.946	3.243.783	995.873	1.699.257	18.096.011	901.572	222.701	19.220.284
Mars	12.005.992	3.876.579	1.300.103	1.699.257	18.412.439	926.125	165.880	19.504.444
Avril	14.040.481	5.226.902	992.529	829.349	19.155.852	2.239.122	180.914	21.575.888
Mai	15.763.803	6.178.846	722.491	829.349	19.485.537	4.345.621	129.028	23.960.186
Juin	17.915.697	7.337.858	560.995	829.349	20.278.499	6.658.363	158.344	27.095.206
Juillet	17.753.321	7.125.365	606.822	811.622	20.392.510	6.242.033	121.887	26.756.430
Août	17.531.907	7.010.613	614.149	811.622	20.627.706	5.641.582	131.137	26.400.425
Septembre	17.077.045	6.716.754	602.078	811.622	20.680.995	4.834.104	129.459	25.644.558
Octobre	17.286.892	6.824.295	576.349	811.622	20.982.434	4.841.859	118.536	25.942.829
Novembre	17.249.784	6.750.347	564.059	811.622	20.820.833	4.815.932	207.313	25.814.078
Décembre	17.334.770	6.528.958	489.433	811.622	20.668.636	4.785.032	200.288	25.653.956
1936 Janvier	17.053.199	6.295.633	441.095	801.509	20.620.771	4.325.027	129.548	25.075.346
Février	16.913.178	6.118.025	407.275	798.981	20.416.458	4.213.072	97.053	24.726.583